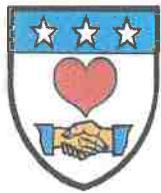


CONSEIL COMMUNAL



Corsier, le 24 mars 2025

CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal no 4 / 2024-2025

Séance du lundi 24 mars 2025

Le Conseil communal est convoqué le 24 mars 2025 à 20 h 00 à la Grande salle

Présidence : M. Fabrice Coppex, Président du Conseil communal

Scrutatrice : Mme Leïla Khouri-Dagher

Scrutateur suppléant : M. Benjamin Bigler

Secrétaire : Mme Céline Morier

Huissière : Mme Sylvia Rossier

Présent·e·s : 50 Conseillères et Conseillers communaux (sur 59)

Excusé·e·s (8) : Mme Mélina Isler,
MM. Florian Amstutz, Artur Decurtins, Martin Eichenberger, Patrick Marello,
Roch Genoud, Julien Goy, Tiago Riberio

Démissionnaire : Mme Enrica Valentino

Absent·e (0) : -



Ordre du jour

1. Appel	4
2. Adoption de l'ordre du jour	4
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2024	5
4. Démission(s)/Assermentation(s) de conseillère(s) ou de conseiller(s)	5
5. Commissions permanentes, sièges vacants et nominations	6
6. Correspondances et communications du Bureau du Conseil Communal et questions y relatives	6
7. Retours des représentant·e·s siégeant dans les commissions intercommunales (CIEHL, Recours impôts, SIGE, ASR, ASICC, Fonds culturel Riviera et Fondation Doret)	9
8. Communications de la Municipalité	10
9. Questions sur les communications écrites et orales de la Municipalité	10
10. Préavis n° 01/2025 : Demande de crédit pour la réalisation d'une nouvelle passerelle piétonne suspendue sur la Veveyse, entre En Moille-Saulaz (côté Corsier-sur-Vevey) et La Motte (côté Blonay-Saint-Légier) ;	13
11. Préavis n° 02/2025 : Réaménagement et agrandissement de la place de jeux du Parc Chaplin (en réponse au postulat déposé par l'Alliance) ;	14
12. Préavis n° 03/2025 : Réseau 2026 - restructuration du réseau Centre et Ouest des VMCV	14
13. Motions, postulats et projets rédigés	16
14. Interpellations	16
a. Réponse municipale no 01/2024 à l'interpellation de Mme Manuela Marquis pour La Gauche/Les Verts, intitulée « Interpellation sur les violences domestiques » (cf. annexe)	16
b. Réponse municipale no 01/2025 à l'interpellation « Face à la crise du logement, quelles mesures ? »	17
c. Interpellation des Vert.e.s « Déchetterie, peut-être un raz-le-bol? » (cf. annexe)	17
d. Réponse municipale no 02/2025 à l'interpellation « Déchetterie, peut-être un raz-le-bol? »	17
e. Interpellation de M. Nicolas Luyet pour l'Alliance, intitulée « Sécurité des piétons sur le pont de Fenil et le long de la route de Fenil. » (cf. annexe)	19
f. Interpellation de O. Schorer pour les Vert.e.s, intitulée « Extension zone 30 Rue des Terreaux » (cf. annexe)	19
g. Interpellation de M. François Rittmeyer pour les Vert.e.s, intitulée « Gardons notre patrimoine arboré » (cf. annexe)	19
h. Interpellation de M. François Rittmeyer pour les Vert.e.s, intitulée « Rénovation de l'ancienne laiterie de Fenil » (cf. annexe)	20
i. Interpellation de Mme Françoise Cork-Levet pour les Vert.e.s, intitulée « Toitures végétalisées » (cf. annexe)	20
15. Vœux, questions, divers et propositions individuelles	20
Annexes	23
a. Courriel de démission Mme Enrica Valentino	23
b. Communications municipales	24



c. Interpellation des Vert.e.s « Déchetterie, peut-être un raz-le-bol? »	32
d. Interpellation de M. Nicolas Luyet pour l'Alliance, intitulée « Sécurité des piétons sur le pont de Fenil et le long de la route de Fenil. »	33
e. Interpellation de M. Olivier Schorer pour les Vert.e.s, intitulée « Extension zone 30 Rue des Terreaux»	34
f. Interpellation de M. François Rittmeyer pour les Vert.e.s, intitulée «Gardons notre patrimoine arboré».....	35
g. Interpellation de M. François Rittmeyer pour les Vert.e.s, intitulée «Rénovation de l'ancienne laiterie de Fenil»	36
h. Interpellation de Mme Françoise Cork-Levet pour les Vert.e.s, intitulée «Toitures végétalisées»	37
i. Suivi des éléments en cours.....	38



Il est 20h00 lorsque **M. Fabrice Coppex**, Président, ouvre la séance.

M. le Président souhaite la bienvenue à toutes et tous à la 4e séance de l'année. Il salue cordialement l'ensemble des Conseillères et Conseillers, ainsi que Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, M. David Ansermet, répondant police de proximité, l'éventuel public et la presse.

En préambule :

- Il demande d'annoncer les départs anticipés ou les arrivées tardives aux scrutateurs, nécessaire pour le décompte des votes.
- Il indique aux conseillers qu'il est préférable que la prise de parole se fasse au pupitre afin de s'adresser à leurs collègues. Toutefois, ils ont également la possibilité de se lever et de prendre la parole depuis leur place. En gardant la main levée, Mme l'Huissière apportera alors le micro.

1. Appel

M. le Président

Les conseillères et conseillers suivant sont excusés : [voir liste 1^{ère} page]

Un siège de La Gauche ! et un siège des Vert·e·s sont vacants.

Il remercie Madame la secrétaire de procéder à l'appel.

Avec 49 conseillères et conseillers présents sur 58, le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. le Président

Points à ajouter à l'ordre du jour :

- Point 5 (point récurrent omis) : Commissions permanentes, sièges vacants et nominations.
- Point 7 (point récurrent omis) : Retours des représentant-e-s siégeant dans les commissions intercommunales (CIEHL, Recours impôts, SIGE, ASR, ASICC, Fonds culturel Riviera et Fondation Doret) et dans les commissions permanentes.
- Le bureau a reçu 6 interpellations valablement signées par au moins 5 membres du Conseil et qui seront traitées au point 14.
 1. Interpellation des Vert.e.s « Déchetterie, peut-être un raz-le-bol? »
 2. Interpellation de M. Nicolas Luyet pour l'Alliance, intitulée « Sécurité des piétons sur le pont de Fenil et le long de la route de Fenil. »
 3. Interpellation de M. Olivier Schorer pour les Vert.e.s, intitulée « Extension zone 30 Rue des Terreaux »
 4. Interpellation de M. François Rittmeyer pour les Vert.e.s, intitulée « Gardons notre patrimoine arboré »
 5. Interpellation de M. François Rittmeyer pour les Vert.e.s, intitulée « Rénovation de l'ancienne laiterie de Fenil »
 6. Interpellation de Mme Françoise Cork-Levet pour les Vert.e.s, intitulée « Toitures végétalisées »

M. François Rittmeyer (VG) indique que son interpellation, concernant la déchetterie, n'a pas besoin de figurer sur l'ordre du jour car il l'a déposée lors de la séance du Conseil de décembre 2024.

M. le Président précise que cette interpellation n'avait pas été mise sur l'ordre du jour du mois de décembre, car la séance était déjà chargée, c'est pour cela qu'elle figure sur l'ordre du jour.



Afin de clarifier, **M. le Président** donne lecture de tous les points de l'ordre du jour.

M. le Président passe au vote :

L'ordre du jour modifié est accepté par 47 OUI et 1 abstention.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2024

M. le Président demande s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal. Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au vote :

Le procès-verbal est accepté par 47 OUI et 1 abstention.

Il remercie Madame Céline Morier pour son excellent travail.

4. Démission(s)/Assermentation(s) de conseillère(s) ou de conseiller(s)

M. le Président

Une conseillère est démissionnaire. Il s'agit de Mme Enrica Valentino (Alliance),
Il donne lecture du courriel de démission de Mme Valentino. [cf. annexe]

Il remercie vivement Mme Enrica Valentino pour son engagement au sein du Conseil et du Bureau. Il lui souhaite tous ses vœux pour la suite de son parcours.

Il rappelle que Mme Enrica Valentino avait le rôle de scrutatrice au sein du Bureau. Il sera nécessaire que l'Alliance propose un nouveau candidat à ce poste pour l'élection du Bureau lors du prochain Conseil.

Le bureau a reçu une candidature de la Gauche ! de M. Jérôme Ghedira en remplacement de Madame Amandine Ferré. Cette candidature est recevable et son éligibilité a été vérifiée.

Il passe la parole à M. Piazza afin qu'il présente son candidat pour le groupe de La Gauche !

M. Yvo Piazza (VG) présente M. Ghedira, qui a 42 ans et est marié. Il est membre du POP et du Corsieran depuis 2019. Il travaille comme conducteur de train. Anciennement il était journaliste spécialisé en communication et stratégie, il a accompagné de nombreuses marques dans leurs réalisations et a lancé sa propre maison d'édition. Du côté politique, il est membre fondateur des Vert-e-s de Gland où il a siégé plusieurs années au Conseil et au bureau en tant que scrutateur. Il demande aux membres du Conseil de lui réservier un bon accueil.

M. le Président invite le candidat à le rejoindre afin de procéder à son assermentation et à prêter serment.

Il prie l'assemblée de se lever, en signe de solennité, durant l'écoute de la promesse que tous les conseillers ont faite.

Il va lire l'article 5 du règlement du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey, après quoi, M. Ghedira sera prié, à l'appel de M. le Président, de lever la main droite en disant solennellement « Je le promets ».

Assermentation selon le cérémonial habituel, le candidat fait part de sa promesse.

M. Jérôme Ghedira est officiellement membre du Conseil communal.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Ghedira au sein Conseil. Les membres du Conseil, les habitantes et habitants de notre Commune le remercient d'avance pour son engagement.

Il peut maintenant prendre place officiellement dans l'assemblée, sous les acclamations de ses nouveaux collègues.

Applaudissements de l'assemblée.



Le quorum passe de 49 à 50 conseillers.

5. Commissions permanentes, sièges vacants et nominations.

ASR :

Un siège du groupe VG est vacant à l'ASR suite à la démission de Mme Elsa Duchesne.

M. Jérôme Ghedira est candidat pour reprendre le siège.

Il n'y a pas d'autre candidature, M. Jérôme Ghedira est élu par acclamation.

Est élu à l'ASR : M. Jérôme Ghedira

Applaudissements de l'assemblée.

6. Correspondances et communications du Bureau du Conseil Communal et questions y relatives

Correspondances :

Le bureau a reçu les courriers suivants :

- a. Le 7 février 2025, le bureau a reçu l'information de l'administration communale qu'une commission devait être nommée pour un futur préavis qui devrait être présenté au Conseil le 15 septembre prochain. Il concerne la validation du volet stratégique SRGZA (Stratégie régionale de gestion des zones d'activités - laquelle a pour but d'assurer un développement économique régional prospère et cohérent) dans le cadre du projet d'Agglomération Rivelac.

i. La composition de la commission est la suivante :

Vincent Volet (A), 1er membre

Marie Dufour (VG)

François Rittmeyer (VG)

Monica Engheben (C)

Max Williams (C)

ii. Il s'agit d'un projet d'envergure qui nécessitera plusieurs réunions pour les commissaires. La commission ad hoc se réunira pour une 1^{ère} séance le 1^{er} mai 2025 et pour une 2^{ème} séance le 2 juillet 2025

- b. Course annuelle du personnel du Conseil communal.

Traditionnellement, la Municipalité et le Bureau du Conseil organisaient en alternance cette sortie. Le 21 janvier, le Bureau a reçu une lettre l'informant que « *la Municipalité, lors de sa séance du 20 janvier 2025, a décidé de reprendre complètement l'organisation de cette sortie conjointe. Le bureau du Conseil Communal sera libéré de cette responsabilité qu'il avait une année sur deux.* ». Ce courrier a été discuté lors de la séance du Bureau avec les chefs de groupes.

La réponse collective du bureau par courriel à la Municipalité fut la suivante :

« *L'organisation de la sortie par la Municipalité est très appréciée afin de décharger le Bureau de cette tâche supplémentaire gourmande en ressources. Il est cependant expressément demandé à la Municipalité que les membres du Bureau soient intégrés dans le choix du programme afin de rester force de proposition.* »

En réponse à ce courriel, le bureau a reçu la réponse suivante de la Municipalité :

« *Par ces lignes et afin de tenir compte de votre souhait d'être intégrés dans le choix du programme des sorties annuelles, nous vous demandons de bien vouloir nous soumettre quelques propositions de sorties d'ici la fin du mois d'avril 2025.* »



La Municipalité analysera les idées proposées, en collaboration avec le futur coordinateur ou la future coordinatrice, et la date retenue pour la course 2025 (qui aura lieu un vendredi), de même que le programme choisi, seront communiqués ultérieurement. »

Merci de centraliser les propositions vers Mme la secrétaire.

- c. Le 11 février, le Bureau a reçu un courriel concernant la mise en consultation publique de l'avant-projet de la loi sur les communes. Ce projet d'envergure aura un impact majeur sur le fonctionnement du Conseil. Ce courriel ayant été transmis aux conseillers, M. le Président ne revient pas sur les détails.

Il est possible de participer via un formulaire ad hoc en ligne, à titre individuel, jusqu'à la fin de ce mois. Aucun groupe de travail ne s'est hélas formé au sein du Conseil.

- d. Installation (assermentation) des autorités communales / intercommunales 2026

Le 29 janvier dernier, le bureau a reçu un courriel de l'administration vaudoise nous informant que, suite aux élections générales 2026, la date de l'installation aura lieu pour les communes entre le 28 mai et le 20 juin 2026 et pour les associations intercommunales entre le 22 et le 30 juin 2026. Des propositions de date devront leur être transmises.

- e. Reçu ce matin, une invitation pour la présentation du projet de Plan d'affectation Communal le lundi 19 mai 2025 à 19h00, à la salle du Château 4 à Corsier-sur-Vevey.

Communications :

- 1) Le Bureau remercie la Municipalité d'avoir fourni un pupitre. Il invite les conseillers à le tester en venant y prendre la parole.
- 2) Le dépouillement des votations du 09.02.2025 par le bureau s'est déroulé sans problème. Il remercie tous les membres du Bureau qui y ont consacré leur dimanche matin dans le sérieux et la bonne humeur.
- 3) Le bureau et les chefs de groupe ont eu l'occasion de se réunir le 5 février dernier. Les points suivants sont à transmettre :
 - a. Le bureau élargi rappelle à tous les Conseillers de bien vouloir transmettre leurs questions à l'avance à leur(s) commissaire(s) délégué(s).
 - b. Merci à tous les conseillers de transmettre tout projet d'intervention au plus tard 10 jours avant le Conseil, afin de laisser le temps à chaque groupe d'en prendre connaissance et d'en débattre lors de leurs réunions de préparation respectives.
 - c. Il est apprécié que les rapports des commissions figurent désormais sur le site web en plus des préavis eux-mêmes. Il a été transmis au greffe qu'il serait cependant bienvenu qu'ils portent le nom des commissions dans le lien. L'administration a répondu que le nécessaire serait fait dès cette année pour nommer les rapports différemment sur le site internet.
 - d. Afin de favoriser certains échanges, indispensables parfois, de dernière minute entre conseillers et avec le bureau, la salle sera ouverte dès 19h30 avant le Conseil avec la présence du Président.
 - e. Lors des Conseils, il est demandé que chacun fasse systématiquement usage du micro pour que tous puissent bien entendre et faciliter la prise du PV enregistré, même si on a une voix qui porte.
De même, il est demandé à chacune et chacun de respecter les formules d'usage à chaque prise de parole.



- f. Si la grande majorité des améliorations apportées par son prédécesseur ont été plébiscitées, la prise de PV fait encore débat, d'aucun préférant une version synthétique potentiellement plus subjective par rapport à un PV mot à mot.
Le bureau souhaite trancher ceci démocratiquement par un vote.

M. Damien Chenevard (A) trouve que la proposition est une bonne idée. Il a reçu de la part de Mme la secrétaire une demande pour préciser ses propos, mais a répondu trop tardivement. Il estime s'être un peu enflammé pour sa prise de parole lors de la dernière séance et recommande de suivre la proposition du bureau.

M. Patrick Groux (C) demande à quoi correspond une retranscription synthétique ?

M. le Président précise que cela correspond aux procès-verbaux qui étaient tenus par Mme Cuénod Cochard en faisant une synthèse de ce qui a été dit en séance.

M. Patrick Groux (C) ayant été absent lors de la dernière séance, il a eu plaisir à lire en détail le déroulement de cette dernière. Il craint que le fond des discussions ne soient pas transcrit dans un procès-verbal synthétique. Il souhaite conserver un procès-verbal mot à mot pour les conseillers et vis-à-vis de la population.

Mme Monica Engheben (C) appuie la demande d'un retour à un procès-verbal synthétique, elle énumère des arguments :

- le Conseil n'est pas un parlement cantonal,
- les prises de parole n'ont pas de prérogatives pour servir à traiter des textes légaux,
- lors de la relecture de ses interventions, elle ne comprend pas ce qu'elle a voulu dire, alors qu'elle pensait être claire.

Un résumé bien fait, vaut mieux qu'un texte complet dans lequel on se perd.

M. Hervé Liniger, Municipal indique qu'il faudrait mettre un point à l'ordre du jour de la prochaine séance si le Conseil souhaite voter ce changement. Il s'agit d'un vice de forme si un objet est voté sans avoir été ajouté à l'ordre du jour.

Mme Marie Dufour (VG) propose de faire deux versions : le PV mot à mot habituel continuerait de faire foi tandis qu'une autre version, résumée, permettrait d'avoir un accès rapide aux informations, présentées de manière synthétique. Cette version résumée pourrait éventuellement se faire aisément par un outil d'intelligence artificielle, si cela est autorisé dans le cadre du Conseil

M. le Président précise qu'il ne peut y avoir qu'un seul procès-verbal qui sera approuvé, il serait difficile de déterminer entre deux versions laquelle sera approuvée. Il est possible de glisser le procès-verbal dans un programme d'intelligence artificielle pour en avoir un résumé.

Mme Arianne Rouge, Syndique indique qu'il faut prendre en compte la protection des données avec les intelligences artificielles.

M. le Président indique qu'il parle d'un procès-verbal qui sera validé. Il précise pour la protection des données que chatGPT scan tous les sites web, dont le contenu de celui de Corsier, que le contenu soit mis sur chatGPT ou pas. Il demande s'il y a d'autres interventions, avant le passage au vote consultatif, pour choisir de manière démocratique la rédaction du procès-verbal, afin que cela ne découle pas uniquement d'une décision du bureau.

Mme Jocelyne Henry Baudois (VG) ne comprend pas, car M. Liniger vient de dire que ce vote n'était pas conforme, avec un risque de vice de forme. Elle demande si le vote a quand même lieu.



M. le Président précise que c'est une décision qui appartient au Conseil et qu'il est possible d'indiquer qu'il s'agit d'un vote consultatif, dont le bureau tiendra compte pour la suite.

Mme Leïla Khouri-Dagher (C) pense que les personnes qui souhaitent un procès-verbal synthétique pourraient utiliser la justification de l'économie de papier, mais seulement deux conseillers le reçoivent sous cette forme. Ceux qui ne veulent pas perdre du temps n'ont pas besoin de tout relire, dans la mesure où les corrections peuvent être faites uniquement sur les interventions personnelles. Comme M. Groux, elle trouve important de savoir ce qui a été dit, fait et par qui. Comme tout devient complexe et qu'il faut prendre des décisions, il est important, pour une bonne compréhension et avoir un suivi, d'avoir des détails.

VOTE consultatif :

- maintien d'une prise de procès-verbal mot à mot : 20
- retour à un PV synthétique : 28
- Abstention : 1

Le Bureau prend acte du souhait des conseillers de revenir à un procès-verbal synthétique.

- 4) Au prochain Conseil du 16 juin 2025, il faudra réélire le Bureau. Pour rappel, la Présidence du Bureau revient à la Concorde.
7. **Retours des représentant·e·s siégeant dans les commissions intercommunales (CIEHL, Recours impôts, SIGE, ASR, ASICC, Fonds culturel Riviera et Fondation Doret)**

Association Sécurité Riviera (ASR)

M. Nicolas Luyet (A) porte à la connaissance du Conseil, que l'infrastructure informatique de l'ASR est gérée en grande partie par le centre informatique de la commune de Montreux. Cette dernière souhaite recentrer et réorganiser ses activités dans le domaine informatique et elle a résilié la convention portant sur la mise à disposition de l'infrastructure et la fourniture de prestations informatiques qui la lie à l'ASR. Cette résiliation est sensée prendre effet le 30 juin 2025.

Des discussions sont en cours pour convenir d'un délai avec une échéance au 31 décembre 2025.

Il faut recréer de zéro le data center et l'infrastructure informatique dans un temps relativement court, un préavis sera soumis avec un montant de 1,1 million de francs.

Association scolaire intercommunale du Cercle de Corsier (ASICC)

M. Damien Chenevard (A) indique, à la suite de la problématique récurrente de sorties des élèves du Cercle de Corsier, qu'il a mis en exergue une problématique d'un accord qui lie les communes du Cercle avec des entités comme Blonay-Saint-Légier, la Tour-de-Peilz et Vevey pour le soutien aux Pléiades. La problématique est financière, il y a une contribution des communes pour maintenir les événements qui se passent aux Pléiades, il ne remet pas en cause ce soutien, mais il y a un mécontentement qui a été remonté de la part de parents en raison des conditions ne permettant plus d'accomplir l'objectif de ski prévu. Avec d'autres délégués de l'ASICC il a déposé une motion, auprès du Président, il a choisi la motion car elle sera contraignante pour le Codir de l'ASICC.

Il souligne l'importance du travail effectué par le Codir et précise avoir eu des échanges avec M. Desmet à ce sujet avant de déposer une pétition, car le but était de clarifier la problématique et de trouver une manière pour agir, en adaptant l'offre aux Pléiades.



M. le Président remercie les conseillers qui ont pris la parole des informations transmises au Conseil.

8. Communications de la Municipalité

8.1) Reçues par messagerie avant la séance : cf. annexe

8.2) Autres communications de la Municipalité :

M. Bernard Schär, Municipal rappelle que ce samedi 29 mars aura lieu sur la commune le « Coup de balais » qui est une opération vaudoise. Il invite celles et ceux qui sont disponibles pour participer à cette campagne, à venir au pavillon Chaplin et précise que pour des raisons d'organisation, il faut s'inscrire auprès de la société de développement sur leur site ou par téléphone.

9. Questions sur les communications écrites et orales de la Municipalité

M. le Président demande si l'assemblée a des questions au sujet des communications municipales.

Mme Jocelyne Henry Baudois (VG) intervient concernant l'éclairage public aux Fontaines Murées, elle ne conteste pas qu'il faut supprimer les éclairages au mercure, mais deux points l'interpellent :

- aucune considération pour faire une suppression par étape n'a été prise en compte, ni le maintien d'un éclairage à l'intersection des Fontaines Murées et au chemin du Signal.
- pour l'infrastructure, elle a été entièrement supprimée, sans le moindre plan climat.

L'espoir était d'avoir une discussion avec les personnes concernées après la suppression provisoire de l'éclairage et pas une suppression définitive des lampadaires.

M. le Président demande à Mme Henry Baudois de poser une question précise sur les communications Municipales.

Comment la Municipalité prévoit-elle le plan climat par rapport aux éclairages ? Des lampadaires seront-ils remis aux mêmes endroits ? Elle ne comprend pas le procédé, de tout supprimer et de réfléchir après.

M. Christian Kaelin, Municipal précise, comme indiqué dans les communications, que pour la première partie du travail il s'agissait de supprimer des éclairages obsolètes au mercure. Une fois réalisée, la deuxième partie débutera, il s'agit d'une activité qui s'inscrit dans le plan climat, avec une réflexion globale sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune de Corsier.

Des modifications et des suppressions seront encore apportées pour d'autres chemins privés équipés d'éclairages public. Il est évident que les gens se posent la question pourquoi il y avait un éclairage public et que maintenant il n'y en a plus, c'est tout simplement parce qu'il s'agit de chemins privés et que ce n'est plus à la commune de s'en occuper.

Pour le reste, la balle est dans le camp de la Municipalité et le programme sera réalisé avec le plan climat. Il ne peut pas dire si de nouveaux éclairages seront remis sur les chemins précités, mais il précise que l'objectif général est de réduire l'éclairage nocturne souvent inutilement utilisé. Le but est d'améliorer la situation générale sur la commune de Corsier.

M. François Rittmeyer (VG) pose les questions suivantes :

« 1) Gestion des déchets, récolte des textiles :

1.1) 21'900 kg de textiles, c'est énorme ? Parle-t-on vraiment de Corsier seulement ou alors du cercle ?

1.2) Ces 21'900 kg ont généré 53 contrats de travail ? Cela est aussi énorme, mais de quels types d'emplois parle-t-on puisque le tri est fait par une autre entreprise ?



- 1.3) « Les chutes de tissus sont transformées en chiffons pour les garages ». Ainsi il n'y a aucun déchet de textile qui fini à la Satom ou sur les plages d'Afrique, est-ce bien cela ?
- 1.4) Nous devons alors avoir de grande quantité de chiffons pour les garages. Quelles est la proportion de ces textiles finissant en chiffons ?

2) Sécurisation mobilité douce sur le pont de Fenil :

Je remercie la Municipalité pour ses réponses à mes questions posées lors de la séance du Conseil communal du 28 octobre dernier.

Vous parlez d'étudier la faisabilité de réaliser une nouvelle passerelle piétonne reliant les deux zones industrielles.

- 2.1) Une nouvelle passerelle ? Mais on est bien d'accord qu'il n'y en a pas, actuellement ?
- 2.2) Une passerelle piétonne ? Là aussi, sommes-nous d'accord que l'on parle de la mobilité douce, pas seulement d'un passage pour les piétons ?

3) Abattage d'arbres à la route de Moille-Saulaz :

Je remercie la Municipalité pour ses réponses à mes questions posées lors de la séance du Conseil communal du 28 octobre dernier.

- 3.1) « Cet abattage a eu lieu avant l'entrée en vigueur du règlement d'application de la nouvelle loi » Cet argument ne tient pas la route, même avant ce règlement, et même avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, ce genre d'abattage sauvage était proscrit.
- 3.2) « La Municipalité a transmis au propriétaire son mécontentement à ce sujet ». Alors le propriétaire a reçu un blâme, un « ce n'est pas bien ». Aucune sanction, aucune amende ! Il est donc bien facile de tordre la loi sur le patrimoine arboré dans cette commune ?
- 3.3) Non content de cela, la Municipalité a rejeté les oppositions des riverains à la poursuite de ces abattages prétextant que ces arbres étaient dangereux. Voyez chers collègues, prenez un sapin, en pleine forme et beau droit. Il n'est pas dangereux. Coupez-le à moitié, et voilà qu'il devient dangereux. Et je ne parle pas là de l'érable, certes quelque peu déplumé, mais qui est en pleine forme.

Tout cela montre que malheureusement la Commune a encore bien des progrès à faire dans le domaine du patrimoine arboré, tant au niveau de sa protection qu'au niveau des soins. Nous en reparlerons sans doute.

4) Ecoles – Mandat d'études parallèles (MEP)

Le projet de la SAP définitive de Corsier-sur-Vevey sera intégré au MEP.

Pourrais-je demander ce qu'est ce projet de la SAP ?

La Municipalité précise qu'il s'agit de la crèche et que l'abréviation SAP signifie « structure d'accueil préscolaire ».

5) Fontaines publiques :

Je remercie la Municipalité pour ses réponses à mes questions posées lors de la séance du Conseil communal du 28 octobre dernier et je prends note avec grande satisfaction que l'on ne parle que d'une réduction des débits et non pas d'une suppression de fontaine. J'ajouterais également que certes il y a du pompage mais il y a aussi de l'écoulement pour ce qui est de l'eau venant des sources.

D'ailleurs n'y-a-t-il pas des fontaines qui sont simplement sur une source ? N'est-ce pas le cas de cette au bord de la vieille route, en face de Ex-Blaser ? »

M. le Président demande à M. Rittmeyer, vu le nombre de questions posées, de transmettre ces dernières par écrit à la Municipalité pour une réponse ultérieure, dont la forme écrite est également souhaitable.



Mme Jocelyne Henry Baudois (VG) aborde le point concernant la construction des écoles, elle demande quelle est la composition de la commission consultative et quand le Conseil communal sera informé sur le projet LEP.

M. Cédric Desmet, Municipal précise que la commission est composée comme suit :
Commission consultative pour l'extension du Collège de Corsier-sur-Vevey

4 conseillers :

Isabelle Mougneau Vandewalle (C)
Tiago Ribeiro (G)
Nicolas Rod (A)
Mireille Roth (V)

Pour la Municipalité :

Cédric Desmet, Municipal
Pierre-André Debétaz, Municipal
Hervé Liniger, Municipal

Autres intervenants :

Vincent Dellsperger, chef du service Bâtiments et Développement durable

Valérie Boden, directrice

Alexandre Jaccoud, Doyen

M. Ferrari responsable du Bureau technique intercommunal

A cela s'ajoute les membres du conseil d'experts qui jugeront le mandat d'étude parallèle.

La procédure est confidentielle, il n'est pas possible de présenter les documents à des personnes externes à la commission. Des invitations pour la présentation ont été envoyées au Conseil, pour une séance qui aura lieu à fin novembre, avec une présentation des 5 projets retenus.

Mme Leïla Khouri-Dagher (C) demande, pour l'immeuble de la rue Centrale 3, comment les appartements vont être reloués, est-ce que les corsierans seront favorisés ?

Toujours concernant les habitations et les familles en collaboration avec l'EVAM, est-ce qu'une famille a déjà été choisie et de quelle manière ? Car il y a déjà de nombreuses familles de l'EVAM domiciliées dans les immeubles. Elle se demande si la Municipalité est tenue au courant par l'EVAM ?

M. Cédric Desmet, Municipal précise que pour Centrale 3, il y a une liste d'attente de personnes intéressées par les logements communaux, ces dernières ont été contactées, elles ont été conviées à déposer un dossier si elles étaient toujours intéressées. Il y a deux appartements disponibles, ceux du premier étage sont déjà loués. La Municipalité privilégie les habitants de Corsier et le personnel communal, avant les personnes extérieures à la commune.

Au niveau de l'EVAM, ce dernier choisit la famille, celle qui a été choisie emménagera début avril à Collège 5, cette famille d'origine ukrainienne est composée d'une maman, de la grand-mère maternelle et de deux petites filles en bas âge. Deux bénévoles ont été trouvés pour les aider à s'intégrer dans le village et participer aux activités.

M. le Président précise que le point « Questions sur les communications écrites et orales de la Municipalité » de l'ODJ avait pour but de demander quelques éventuels éclaircissements sur les communications.

Au vu de la richesse de ces communications, cela suscite visiblement plus de questions et de débat. Afin de ne pas péjorer le traitement prioritaire des préavis dans le futur, ce point sera supprimé de l'ordre du jour et les questions et réactions auront lieu sous « Vœux, questions, divers et propositions individuelles ».



10. Préavis n° 01/2025 : Demande de crédit pour la réalisation d'une nouvelle passerelle piétonne suspendue sur la Veveyse, entre En Moille-Saulaz (côté Corsier-sur-Vevey) et La Motte (côté Blonay-Saint-Légier) ;

M. le Président la parole est donnée à M. Patrick Groux, rapporteur de la commission des finances pour lecture des conclusions du rapport.

M. Patrick Groux (C) indique que la CoFin souhaite faire passer un message, lors de la dernière séance avec la Municipalité, des remarques déplacées ont été proférées autour de ses prises de position sur les derniers préavis.

Il souhaite rappeler que la CoFin n'est pas là uniquement pour confirmer la dépense des montants demandés, il cite l'article 39 du règlement du Conseil :

« Commission des finances

... Elle rapporte au conseil sur l'aspect financier de ces objets.

La commission des finances assiste la municipalité de son avis sur les problèmes d'aspects financiers et en particulier sur tout préavis portant sur une dépense extrabudgétaire.»

Il précise que la CoFin fait son travail au plus proche de la conscience et de l'éthique de ses membres. Les décisions sont souvent prises à l'unanimité ou à une large majorité, malgré les sensibilités différentes.

Il est regrettable que des membres aient été démarchés par téléphone, par des personnes ayant connaissance du rapport sur le budget avant la séance du Conseil.

Il rappelle que la confidentialité des rapports est en vigueur jusqu'à la séance du Conseil, pendant laquelle ils seront lus, acceptés ou refusés. Il n'est pas normal que des citoyens aient connaissance de ces derniers avant.

« La CoFin s'étonne des honoraires d'ingénieur et surtout du géotechnicien, qui s'élèvent à CHF 48'000.00 au total. Cela représente, à 150 francs de l'heure, près de 8 semaines de travail à plein temps ! Ces frais ne paraissent pas cohérents pour la CoFin au vu du Chantier.

La CoFin aimeraient pour une fois avoir un retour après travaux, ce qu'on ne voit en fait jamais en détail, si ce n'est par un chiffre final. Nous désirons donc, quand l'ensemble des travaux concernant le préavis sera effectué, pouvoir bénéficier des comptes finaux avec les postes détaillés et dans ce cas précis de factures détaillées des ingénieurs, et du géotechnicien. Cela nous permettra de mieux comprendre le processus dans la totalité et de prendre conscience de certains éléments de facture. Nous en remercions par avance le Municipal en charge. »

Il donne lecture des conclusions du rapport de la CoFin.

M. le Président indique concernant le souhait de la CoFin de pouvoir bénéficier des comptes finaux après travaux, que cela serait de la compétence de la CoGest.

M. Bernard Schär, Municipal confirme que M. le Président a raison c'est du domaine de la CoGest, mais il précise que la Municipalité a pris acte de ce souhait de la CoFin et y répondra favorablement.

M. le Président donne la parole à M. Mike Volet, à la fois rapporteur et 1^{er} Membre de la commission ad hoc pour lecture des conclusions du rapport.

M. Mike Volet (A) donne lecture des conclusions et précise que la commission s'est réunie avec celle de la Commune de Blonay-Saint-Légier.

M. Michel Ceppi, Municipal souhaite apporter une correction, le géotechnicien n'est pas à CHF 48'000, mais à CHF 18'000 et les ingénieurs sont à CHF 30'000.

Conclusions et vote :

-Vu le préavis municipal no 01/2025

-Oui les rapports de la commission des finances et de la commission ad hoc chargées d'étudier cet objet,



LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY DECIDE

- 1) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux mentionnés dans le présent préavis pour le montant total de CHF 274'000.00 TTC ;
- 2) de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt, si nécessaire, à hauteur de CHF 274'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives ;
- 3) de porter en déduction de cet investissement les futures subventions ou contributions à recevoir ;
- 4) de refacturer le 50 % du solde restant à la commune de Blonay-Saint-Légier.

Le préavis 01/2025 est accepté par 48 OUI et 1 abstention.

11. Préavis n° 02/2025 : Réaménagement et agrandissement de la place de jeux du Parc Chaplin (en réponse au postulat déposé par l'Alliance) ;

M. le Président la parole est donnée à M. Patrick Groux, rapporteur de la commission des finances pour lecture des conclusions du rapport.

La parole est donnée à Mme Isabelle Mougneau-Vandewalle, rapporteure de la commission ad hoc pour lecture des conclusions du rapport.

M. Yvo Piazza (VG) trouve le projet séduisant, mais estime que la tyrolienne a l'air petite sur l'image et demande si elle peut être agrandie.

M. Vincent Volet (C) est surpris du nombre de m² en EPDM et demande s'il est obligatoire d'en avoir sous les jeux ou s'il serait possible d'avoir plus d'herbe. Cela lui paraît onéreux pour les surfaces et il indique que le parc est reconnu car il y a de l'herbe, il trouverait pertinent, si c'est possible, de limiter les surfaces en plastique.

M. Michel Ceppi, Municipal indique que la tyrolienne mesure 15 m de long et qu'il y a des normes pour la sécurité sous les jeux, il est obligatoire de mettre une certaine surface en EPDM pour amortir les chocs, afin que les enfants ne se blessent pas.

Conclusions et vote :

- Vu le préavis municipal no 02/2025
-Oui les rapports de la commission des finances et de la commission ad hoc chargées d'étudier cet objet,

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY DECIDE

- 1) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux mentionnés dans ce préavis, pour un montant total de CHF 96'000.00 TVA comprise ;
- 2) de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt, si nécessaire à hauteur de CHF 96'000.00, et d'assumer les charges financières y relatives ;
- 3) de porter en déduction de cet investissement, les futures contributions à recevoir, dont notamment celle annoncée par la Fondation Doret ;
- 4) d'amortir le solde résiduel par dissolution de la « Réserve pour investissement futurs » figurant au bilan afin de couvrir la dépense en question.

Le préavis 02/2025 est accepté par 48 OUI et 1 abstention.

12. Préavis n° 03/2025 : Réseau 2026 - restructuration du réseau Centre et Ouest des VMCV.

M. le Président la parole est donnée à M. Patrick Groux, rapporteur de la commission des finances pour lecture des conclusions du rapport.



M. Patrick Groux (C) souhaite donner des précisions supplémentaires. C'est un dossier qui est en route depuis plusieurs années, l'objectif des VMCV est de restructurer totalement le réseau. La conséquence sera une augmentation de l'apport des communes qui se chiffre à près de CHF 1,5 million, mais pour Corsier l'augmentation sera de CHF 66'000.-.

Il remercie la Municipalité, car cette dernière a pu maintenir une liaison sur l'hôpital de Nant et un renforcement à Moille Saulaz. Il sera possible de bénéficier d'un bus des Monts-de-Corsier jusqu'au Gymnase de Burier, sans avoir à faire de changement.

La commune de Blonay-Saint-Légier est mécontente, son augmentation est importante, car il y a beaucoup de liaisons comme Montreux-Blonay qui n'existaient pas et qui seront mise en place.

Il y aura des améliorations : avec une augmentation de 30% de l'offre, des cycles de passage plus fréquents et une augmentation de l'offre sur les jours fériés et les week-ends. Une séance a eu lieu à la Tour-de-Peilz avec toutes les CoFin des communes concernées, des questions ont été posées. Tout le monde s'est aperçu du bien-fondé de cette restructuration totale, mais ce projet n'aboutira que si tous les Conseils communaux l'acceptent.

Si les communes acceptent, les VMCV ont déjà prévu dans leur budget, la formation de personnel complémentaire, l'achat de nouveaux bus, etc.

Il donne lecture des conclusions du rapport.

M. le Président, avant l'ouverture de la discussion, tient à rappeler deux éléments essentiels :

1. Si l'une des 6 communes refuse le préavis, le projet dans son ensemble est gelé au profit du statut quo.
2. Le débat a lieu sur le financement de la production du nouveau réseau dans ces grands principes et non sur les détails des horaires et arrêts. En effet, en cas d'approbation, les horaires seront publiés pour consultation par l'ensemble de la population du 23 mai au 9 juin.

M. François Rittmeyer (VG) est en faveur du préavis, mais il a une question, à la page 5, les communes de Jongny, Corseaux et Chardonne ne sont pas mentionnées

La Municipalité précise que Corseaux est mentionné et que les autres ne sont pas concernées.

Il trouve qu'elles sont concernées indirectement, car le funiculaire est desservi, même si physiquement les VMCV ne vont pas dans ces communes, il estime qu'elles devraient quand même participer.

Mme Arianne Rouge, Syndique précise qu'il s'agit de clés de répartitions en fonction du parcours du bus, Jongny et Chardonne n'en ayant pas, elles ne font pas partie de la cette clé de répartition.

M. François Rittmeyer (VG) propose de modifier la clé répartition pour la prochaine fois.

Mme Arianne Rouge, Syndique indique que la répartition des coûts se fait en fonction des bus urbains et régionaux. Les lignes et les changements proposés ne touchent pas les communes de Jongny et de Chardonne.

M. Nicolas Luyet (A) est favorable à cette proposition, mais il est déçu qu'il n'y ait pas de liaison entre les deux côtés de la Veveyse. Une personne qui habite à St-Légier qui veut rejoindre la zone industrielle, doit passer par Vevey, ce qui double le temps de trajet. La majorité passe à pied ou en voiture sur le pont de Fenil qui est dangereux pour les piétons.

M. Olivier Schorer (VG) répond à M. Luyet, que la proposition de ce soir consiste en une première extension de l'offre des VMCV et qu'il y aura une deuxième étape dans le futur, lors de laquelle ils étudieront une liaison entre St-Légier et Fenil.



Conclusions et vote :

- Vu le préavis municipal no 03/2025
- Oui le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY DECIDE

- de prendre note et approuver l'augmentation de la contribution communale aux frais de trafic urbain dès l'exercice 2026, laquelle sera portée au budget communal dès l'exercice 2026.

Le préavis 03/2025 est accepté par 49 OUI.

Mme Arianne Rouge, Syndique précise que la Tour-de-Peilz a également accepté ce préavis à l'unanimité.

13. Motions, postulats et projets rédigés

Le bureau n'a reçu aucun dépôt.

14. Interpellations

M. le Président propose de passer aux 6 interpellations. Il précise que certaines demandes peuvent passer par de simple question.

Pour rappel, toute réponse municipale – immédiate ou différée - peut faire ensuite, de la part de l'auteur·e de l'interpellation ou de tout membre du Conseil l'objet d'une résolution, soit une déclaration à l'attention de la Municipalité sans injonction, et sans effet contraignant. Cette résolution doit alors être validée par un vote du conseil.

a. Réponse municipale no 01/2024 à l'interpellation de Mme Manuela Marquis pour La Gauche/Les Verts, intitulée « Interpellation sur les violences domestiques » (cf. annexe)

Mme Manuela Marquis (VG) remercie la Municipalité pour sa réponse, de nombreux organismes actifs sur la Riviera sont mentionnés dans cette dernière. Ils sont très importants, car ils offrent, un accueil, de l'écoute et ils transmettent des informations.

Le centre Malley Prairie reçoit des personnes vivant des situations de violence à Montreux-Clarens et à Vevey pour la Riviera. Les organismes nommés reçoivent durant les heures d'ouverture et sur rendez-vous, mais malgré cela, il manque une structure d'accueil d'urgence dans la région.

Depuis début 2025, huit femmes ont été tuées, il faut ajouter les tentatives de féminicide, comme celle du 21 janvier dernier à Lausanne. Un homme armé d'un couteau et d'un pistolet a agressé sa compagne tôt le matin en pleine rue, alors qu'elle était hébergée dans un centre d'accueil.

Elle a lu dernièrement une interview de M. Bigler directeur du centre Malley Prairie, le centre dispose d'une vingtaine de studios pouvant accueillir les victimes de violences conjugales et leurs enfants. Il constate une demande plus forte et explique « *la commission des directeurs des affaires sociales prône un taux de remplissage de 75%, chez nous nous en sommes à 97% chaque année. Notre foyer n'est pas en mesure de faire face aux situations d'urgences immédiates.*

En 2023, 80 femmes n'ont pas pu intégrer le centre, le jour où elles le voulaient. En 2024, ce sont 109 femmes qui n'ont pas pu intégrer le centre. » Précise-t-il.

Une table ronde a été organisée à Vevey le 28 septembre dernier. La Municipalité n'avait pas connaissance de la synthèse et du plan d'action au moment de sa réponse, elle demande si elle a maintenant ces informations ?



Mme Arianne Rouge, Syndique précise qu'ils ne disposent pas de la synthèse, mais qu'un courrier leur a été adressé, ainsi qu'aux autres Municipalités, par la Ville de Vevey. Ils cherchent une maison qui pourrait abriter ce type de structure. Sur le territoire communal il n'y a pas de bâtiments pouvant être mis à disposition. Des discussions ont eu lieu lors de la conférence des syndiques et l'information a été transmise aux communes.

b. Réponse municipale no 01/2025 à l'interpellation « Face à la crise du logement, quelles mesures ? »

M. Yvo Piazza (VG) le groupe de la Gauche ! remercie la Municipalité pour ses réponses détaillées qui sont satisfaisantes sur les trois premiers points, mais pas pour le quatrième point. La Municipalité justifie de ne pas mettre en place cette aide dans la commune à cause de la charge administrative.

Il précise que la Tour-de-Peilz ne s'en occupe pas elle-même et qu'elle a délégué cette charge à la ville de Vevey. Une solution semble possible pour Corsier en demandant à Vevey de s'occuper de cette aide moyennant dédommagement.

Cela vaut la peine d'explorer cette piste et un postulat sera déposé dans ce sens.

M. Cédric Desmet, Municipal précise qu'après analyse de l'approche de la Tour-de-Peilz, les frais administratifs sont équivalents aux sommes subventionnées. Cela semble démesuré de dépenser autant d'argent au niveau administratif, la grande majorité des demandes sont refusées, car les personnes ne correspondent pas aux critères établis, ce qui demande beaucoup de temps en analyse et lettres de refus.

La Municipalité préfère partir sur le fond social existant qui répond à ce besoin, avec un règlement en place, plutôt que de mettre en place une nouvelle structure.

c. Interpellation des Vert.e.s « Déchetterie, peut-être un raz-le-bol? » (cf. annexe)

L'interpellation ayant été transmise aux membres du Conseil suffisamment à l'avance, il n'est pas indiqué de demander d'en faire lecture.

d. Réponse municipale no 02/2025 à l'interpellation « Déchetterie, peut-être un raz-le-bol? »

M. le Président cette réponse ayant été transmise aux membres du Conseil suffisamment à l'avance, il n'est pas indiqué de demander d'en faire lecture.

M. Patrick Groux (C) souhaite réagir à la réponse de la Municipalité, la loi fédérale impose des règles strictes sur les sacs de 110 litres concernant les déchets encombrants. Il précise avoir aidé un ami en allant à la déchetterie de Vevey, il a constaté que cette dernière était complètement différente. Il y a un bon accueil et une benne pour le plastique dur, ce qui résoudrait des problèmes à Corsier.

La Municipalité précise qu'il y a en a une en place.

Il trouve cela très bien, mais souhaite préciser ce qui ne lui convient pas. Il estime que s'il y a des tensions, ce n'est pas pour rien, car malgré la loi fédérale toutes les autres déchetteries sont accueillantes. Il a entendu dire qu'il y a du tourisme de certaines personnes du Cercle de Corsier qui profitent des cartes de déchetterie d'habitants de Vevey pour y amener leurs déchets.

La commune se fait mal voir, il ne juge pas et il trouve qu'il y a une façon de faire, même s'il y a une règle fédérale. Il estime que ce n'est pas pertinent de mettre un pneu de vélomoteur dans un sac de 110 litres lorsqu'il apporte un objet à la déchetterie, il se rappelle aussi qu'un Municipal a indiqué qu'il fallait mettre des souliers de ski dans un sac de 110 litres, mais cela déchire le sac. Il faut un peu d'ouverture pour cette déchetterie et elle fonctionnera beaucoup mieux.



Il n'apprécie pas que quelqu'un regarde ce qui se trouve dans le coffre pour déterminer si la benne sera remplie par des gros déchets ou pas.

Avec quelqu'un qui fait la police, il ne s'étonne pas qu'il y ait des incivilités, car tout le monde se plaint à Corseaux, Chardonne et Jongny.

Il faut faire quelque chose, mais pas se cacher derrière la règle fédérale du sac de 110 litres, sans réagir.

Mme Arianne Rouge, Syndique trouve malheureux que cela mobilise la Municipalité et les services pour 5% de la population qui râle et fait beaucoup de bruit parce qu'ils ne veulent pas respecter les règles à propos de la déchetterie. Le négatif fait toujours plus parler que quand tout se passe bien.

M. François Rittmeyer (VG) précise qu'il est du même avis que M. Groux et donne lecture de son texte : « *Je remercie la Municipalité pour sa réponse fouillée et complète à l'interpellation des Vert.e.s sur ce sujet.* »

Nous prenons note avec satisfaction des efforts entrepris afin que cette déchetterie soit au service des citoyennes et citoyens.

Cependant, et concernant la part d'impôts consacrée à la gestion des déchets, nous ne pouvons accepter l'argumentation concernant les autres communes et l'argumentation de la motion de Monsieur Groux pour justifier la contribution des impôts. Encore une fois, c'est illégal et la cour des comptes du canton de Vaud l'a confirmé dans une récente décision. Il n'est pas possible de prendre une partie des impôts pour financer l'élimination des déchets.

Et pourquoi la Municipalité va-t-elle à contre sens en baissant la taxe individuelle de 80 à 65 francs.

Nous pouvons être contents de faire attention avec l'argent des citoyens, mais le but n'est pas d'économiser, mais d'offrir un service et de respecter la loi. On est ici à contre courant !

Pour terminer, il serait utile au Conseil, je pense, de recevoir quelques informations concernant la future déchetterie, la définitive avec une grande ressourcerie, puisque nous sommes dans le provisoire avec l'actuelle. »

Mme Jocelyne Henry Baudois (VG) fait un parallèle, il faut mettre certains objets dans un sac de 110 litres qui coûte CHF 6,50, mais si on amène un canapé lit l'objet est déposé tel quel. Elle demande si c'est vraiment considéré comme pollueur-payeur ? Elle ne comprend pas ce système, dans certaines communes, ils pèsent la voiture à l'entrée et à la sortie et le paiement se fait en fonction du poids. Elle estime que cette manière de faire correspond au pollueur-payeur et que tant qu'il faudra payer pour débarrasser des souliers de ski et pas pour un canapé lit, il ne s'agit pas d'un système pollueur-payeur.

M. Michel Ceppi, Municipal la loi nous oblige à reprendre 6 types de déchets, à la déchetterie on en reprend 58, c'est largement plus. Pour la taxe de déchetterie il faudrait, pour couvrir les coûts, que la taxe se monte à 110.- c'est un calcul cantonal, il faudrait que toutes les communes s'alignent et respectent les règles, ce qui n'est pas le cas. Une benne a été mise à disposition pour les bidons plastiques il y a un an, le sagex est aussi récupéré car il est très encombrant et recyclé à 100% et réutilisé en Suisse. Avant de venir à la déchetterie il faut réfléchir au déchet si il est recyclable ou pas et si il passe dans un sac taxé de 35 à 110 litres. Sur le site de la déchetterie de Praz Libon il y a la possibilité d'acheter des sacs taxés à la pièce pour éviter aux citoyens de devoir acheter des rouleaux complets.

M. Patrick Groux (C) souhaite réagir fortement concernant la taxe, il a déposé une motion à ce sujet. Lorsque cette taxe a été mise en place, les impôts ont été baissé, mais les citoyens à moyen ou faible revenu n'y ont pas gagné, cela leur a coûté plus cher.

Suite à sa motion, le seul moyen proposé par la Municipalité, sans devoir remonter les impôts de 2 points, c'était de baisser la taxe, ainsi chaque contribuable aura CHF 15 de moins à payer.

Il est faux de dire qu'il n'est pas possible de payer une partie de la déchetterie avec les impôts. Il y a des possibilités qui pourraient être introduites et acceptées légalement à un certain



pourcentage, pour payer avec les impôts. Par exemple la voirie ne va pas payer elle-même ses propres déchets.

Il faut être contents de cette petite baisse et qu'il soit possible de faire un geste pour les citoyens, car à Corseaux ils sont à CHF 140.

Il demande, à l'avenir, quand une proposition vient du Conseil, s'il y a une modification comme cette baisse de la taxe, que la population soit avertie que c'est le Conseil qui a fait bouger les choses.

Mme Isabelle Mougneau Vandewalle (C) indique faire partie des 85 ou 95% d'utilisateurs de la déchetterie qui sont satisfaits du service. Elle s'y rend souvent seule et les personnes sur place l'aident à porter ses objets et sont charmants.

M. Bernard Caron (VG) indique avoir eu une mauvaise expérience dernièrement, il a été mal reçu en amenant un aspirateur à la déchetterie, la personne sur place a refusé de prendre ce dernier, c'est sa fille qui a dû aller le débarrasser.

e. Interpellation de M. Nicolas Luyet pour l'Alliance, intitulée « Sécurité des piétons sur le pont de Fenil et le long de la route de Fenil. » (cf. annexe)

M. le Président l'interpellation ayant été transmise aux membres du Conseil suffisamment à l'avance, il n'est pas indiqué de demander d'en faire lecture.

La Municipalité répondra ultérieurement par écrit.

f. Interpellation de O. Schorer pour les Vert.e.s, intitulée « Extension zone 30 Rue des Terreaux » (cf. annexe)

M. le Président l'interpellation ayant été transmise aux membres du Conseil suffisamment à l'avance, il n'est pas indiqué de demander d'en faire lecture.

M. Michel Ceppi, Municipal donne lecture de la réponse Municipale :

« En 2023, la Municipalité a fait les démarches auprès de la DGMR pour prolonger la zone 30 km/h du village, au Sud, jusqu'en bas de la route de l'Esplanade et au Nord, jusqu'au giratoire des Terreaux.

Ces demandes ont été validées et nous avons l'autorisation de les mettre en place sous condition. Pour la prolongation de la zone sur la route de l'Esplanade, la signalisation pourra être mise en place uniquement après les travaux de réaménagement/requalification prévus dans le dernier préavis. Les travaux débuteront au mois de mai 2025.

Pour la prolongation au Nord, la DGMR n'a pas autorisé la mise en place de l'entrée de la zone 30 km/h juste à la sortie du giratoire cependant, le totem d'entrée pourra être mis en place au pincement de l'arrêt du bus Riant-Mont. Cette prolongation engendrera la suppression des deux passages pour piétons existants entre l'arrêt de bus et le croisement avec la rue de Jaman.

Pour permettre une bonne communication de ces changements, la Municipalité a choisi de mettre en place ces prolongations en une seule étape, soit à la fin des travaux de la route de l'Esplanade.»

M. Olivier Schorer (VG) est satisfait de la réponse municipale.

g. Interpellation de M. François Rittmeyer pour les Vert.e.s, intitulée « Gardons notre patrimoine arboré » (cf. annexe)

M. le Président l'interpellation ayant été transmise aux membres du Conseil suffisamment à l'avance, il n'est pas indiqué de demander d'en faire lecture.

Il demande si la Municipalité souhaite répondre immédiatement ou ultérieurement.



M. François Rittmeyer (VG) précise qu'il demande une réponse écrite.

Mme Arianne Rouge, Syndique la Municipalité rappelle que la parcelle 256 fait l'objet d'un recours devant le Tribunal cantonal. Quant à la parcelle 255, la procédure se trouve à l'étape de l'analyse des oppositions. Dans ce contexte et conformément au droit de réserve, la Municipalité ne peut pas se prononcer sur ces dossiers tant que les procédures en cours ne sont pas terminées.

h. Interpellation de M. François Rittmeyer pour les Vert.e.s, intitulée « Rénovation de l'ancienne laiterie de Fenil » (cf. annexe)

M. le Président

L'interpellation ayant été transmise aux membres du Conseil suffisamment à l'avance, il n'est pas indiqué de demander d'en faire lecture.

Mme Arianne Rouge, Syndique la Municipalité précise que le premier paragraphe contient une affirmation inexacte, la procédure relative à la laiterie de Fenil est toujours en cours et n'est pas définitivement close. Dans le respect du cadre légal, la Municipalité ne peut commenter un dossier en cours de traitement. Elle s'exprimera une fois la procédure achevée et les décisions définitives prises.

i. Interpellation de Mme Françoise Cork-Levet pour les Vert.e.s, intitulée « Toitures végétalisées » (cf. annexe)

M. le Président l'interpellation ayant été transmise aux membres du Conseil suffisamment à l'avance, il n'est pas indiqué de demander d'en faire lecture.

Mme Arianne Rouge, Syndique répond comme suit :

1) *Existe-t-il dans la commune une directive pouvant servir à inciter les propriétaires, promoteurs et architectes à végétaliser le toit des nouvelles constructions ?*

Il n'existe pas de directive communale spécifique en la matière, toutefois cet aspect est intégré dans le nouveau PACOM en conformité avec la norme SIA 312 relative aux toitures végétalisées.

2) *Est-ce que la Municipalité pourrait, non seulement, inciter mais également soutenir les propriétaires avec des conseils mais aussi à travers un financement ?*

Cette question est pertinente dans le contexte du PECC qui visera à définir des mesures concrètes en faveur de la transition écologique à l'échelle locale.

La possibilité de soutenir les propriétaires, par des conseils et par des incitations financières, pourra être étudiée dans le cadre de ce processus. Cela impliquera des choix politiques à opérer quant aux priorités et aux moyens qui seront engagés.

Mme Françoise Cork Levet (VG) est satisfaite de la réponse Municipale.

Mme Laetitia Pieper (C) demande s'il y a une contribution financière, si elle sera rétroactive pour les gens qui ont déjà des toitures végétalisées ?

Mme Arianne Rouge, Syndique précise qu'il n'y a pas de règlement et qu'elle prend note de cette question.

15. Vœux, questions, divers et propositions individuelles

Afin d'éviter la dispersion des sujets, **M. le Président** rappelle qu'un nouveau sujet n'est abordé qu'après la clôture du précédent. La parole est à qui veut la prendre



Mme Isabelle Mougneau Vandewalle (C) donne lecture du texte suivant :

« Chères collègues, Chers collègues,

L'engagement citoyen est un élément clé du bon fonctionnement de notre commune, et à l'approche des élections de 2026, il est essentiel de donner envie aux habitants de s'impliquer activement. Nous avons donc souhaité, avec un groupe de conseillers interpartis et avec le soutien de la Municipalité, d'organiser une Assemblée Citoyenne Consultative, un format inspiré d'expériences réussies dans d'autres communes suisses. L'idée est simple : réunir les Corsiéranes et Corsiéranls autour d'un moment d'échange structuré et constructif, où chacun pourra exprimer ses idées, ses attentes et ses rêves pour Corsier à un horizon de dix ans.

Cet événement, prévu le dimanche 25 mai, permettra aux habitants de travailler en petits groupes sur différentes thématiques – aménagement du territoire, environnement, mobilité, vie sociale, éducation, sécurité, durabilité, relations intercommunales, etc. Chaque groupe, accompagné d'un modérateur – idéalement un membre du Conseil communal – formulera des propositions concrètes et compréhensibles. Celles-ci seront ensuite mises en commun sur une plateforme numérique où tous les participants pourront voter pour celles qui leur semblent les plus pertinentes. Cela nous permettra d'obtenir une vision claire et hiérarchisée des priorités des habitants, un retour précieux qui pourra nourrir les réflexions du Conseil et de la Municipalité.

Pour donner à cette journée une vraie dynamique de village et encourager la participation, nous faisons appel aux sociétés locales : nous les invitons à proposer une animation ou à tenir un stand de petite restauration afin de rendre l'événement plus vivant et convivial. C'est aussi l'occasion de valoriser les forces vives de Corsier, celles qui animent la commune tout au long de l'année. Si vous êtes intéressés pour une société dont vous feriez partie, prenez contact avec nous.

Mais cette Assemblée ne se limite pas à un exercice de démocratie participative. Elle représente aussi une belle occasion de renforcer le lien entre les élus et les citoyens. Nous savons que notre travail au sein du Conseil communal reste parfois méconnu. Le 25 mai, nous aurons l'opportunité d'en parler directement avec les habitants : expliquer notre rôle, partager ce qui nous motive, écouter leurs attentes... et peut-être même éveiller des vocations. Que ce soit en tant que modérateurs, en facilitant les discussions dans les groupes, ou simplement en étant présents pour échanger avec les citoyens, votre participation sera précieuse.

Car en 2026, de nouvelles forces seront nécessaires au sein du Conseil. Encourager la participation aujourd'hui, c'est semer les graines de l'engagement de demain.

Dans cette optique, un stand commun à tous les partis sera mis en place lors de l'Assemblée. Nous vous proposerons de vous y relayer tout au long de la journée pour échanger avec la population, répondre à leurs questions et rendre notre action plus visible, plus concrète, plus proche.

L'organisation a été pensée pour être réalisable dans un temps limité et avec un investissement raisonnable de la part de chacun. Et pour que cette Assemblée fonctionne, nous aurons besoin de vous.

Pour commencer, nous vous invitons toutes et tous à nous suivre sur les réseaux sociaux, notamment sur Facebook et Instagram. C'est là que nous partagerons les infos pratiques et que nous ferons vivre l'esprit de Corsier 2035.

Nous espérons pouvoir compter sur vous pour faire de cette journée un succès, pour renforcer le lien entre élus et citoyens et, surtout, pour co-construire ensemble une vision d'avenir pour Corsier. Merci pour votre attention et au plaisir d'en discuter avec vous. »

M. François Rittmeyer (VG) la Dauthère, Revitalisation de 100 m de ruisseau : il aimerait savoir où en est la réalisation de cette mesure phare de compensation nature aux constructions, au lieu dit de La Dauthère. Elle aurait dû être réalisée au plus tard avant la fin de l'année 2019 ?

Un meilleur projet à Moille-Saulaz avait été présenté par ProNatura.

Questionné il y a plusieurs mois, Monsieur Grangier lui avait répondu que les choses étaient « en cours ».



Mme Marion Savoy (VG) pose les questions suivantes concernant les places d'accueil de la petite enfance :

- Quelle est la stratégie de la commune pour augmenter les places d'accueil des enfants en âge préscolaire ?
- Quel est le pourcentage des besoins déjà couvert ?
- Y a-t-il une recherche de synergies entre l'accueil collectif et l'accueil familial.

M. Cédric Desmet, Municipal précise qu'il y a actuellement deux crèches sur le cercle de Corsier, elles se trouvent sur le territoire de la commune. Il a été confirmé, dans les communications municipales que la crèche provisoire des aventuriers sera remplacée par une crèche définitive dans le cadre du projet d'extension du collège.

La commune de Chardonne ouvre cet été une crèche de 44 places dans l'EMS du Mont-Pèlerin. Les équipes administratives de l'ASICC vont contacter les parents sur liste d'attente pour la remplir.

Une quatrième crèche de 44 places est en projet sur la commune de Jongny, mais elle est bloquée par des oppositions. La réponse est donnée à la majorité des besoins avec ces quatre crèches et la Municipalité souhaite s'arrêter à ce nombre pour des raisons financières, car il s'agit d'un coût de CHF 2 millions par année pour chacune des crèches. Il faut faire un choix entre une couverture à 100% ou une couverture raisonnable en fonction des moyens financiers à disposition.

Pour l'accueil en milieu familial, une convention a été signée avec la Tour-de-Peilz, afin de continuer à collaborer. Les communes ont fait un appel à de nouvelles accueillantes, en offrant des subventions afin de faciliter la création de places sur les quatre communes du Cercle, sur Vevey et la Tour-de-Peilz.

Mme Arianne Rouge, Syndique demande aux membres de la commission SRGZA de la rejoindre après la séance.

Mme Leïla Khouri-Dagher (C) précise que dans la feuille des avis officiel du 14 janvier 2024, un article parle des arrêts de bus pour les personnes à mobilité réduite et qu'il serait possible de faire des adaptations sans refaire complètement des trottoirs. Avec le coût que cela représente, elle demande au BTI et à la Municipalité d'imaginer toutes les solutions possibles avec l'appui du Canton. Il est impossible de refaire tous les trottoirs, mais il est possible localement de les surélever.

Concernant le monument funéraire de Gustave Doret à Lutry, l'ancien cimetière de la Combe est en train d'être désaffecté, elle se demande si la fondation Doret est au courant, car ils (la fondation ou les héritiers) ont jusqu'au 15 juillet pour s'occuper de ce monument funéraire.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôture la séance à 22 h 12, il remercie chacun pour son travail et rappelle que la prochaine séance du Conseil se tiendra le 16 juin 2025, à 20 h à la Grande Salle.

Il souhaite à toutes et tous une très bonne rentrée et invite celles et ceux qui le souhaitent à rester après la séance pour échanger autour d'un apéritif.

Au nom du Conseil communal

Le Président

Fabrice Coppex

La Secrétaire

Céline Morier





Annexes

a. Courriel de démission Mme Enrica Valentino

De : Valentino Enrica e Marco

Envoyé : jeudi 20 mars 2025 17:25

À : Nicolas Luyet ; Secrétariat Conseil ; Présidence Conseil Corsier-sur-Vevey

Objet : Démission Enrica Valentino du conseil communal

Objet : Démission du conseil communal avec effet immédiat

Messieurs,

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de membre du conseil communal de Corsier-sur-Vevey, avec effet immédiat. Cette décision, bien que difficile à prendre, est motivée par des raisons professionnelles, qui ne me permettent plus de me donner le temps nécessaire à continuer mes activités au sein du Conseil.

Je tiens à exprimer ma gratitude pour l'opportunité qui m'a été offerte de servir notre communauté et pour la collaboration enrichissante avec les membres du conseil et les habitants de notre commune. Je vous remercie par avance de votre compréhension et vous souhaite le meilleur dans la continuation de vos fonctions respectives.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Enrica Valentino



b. Communications municipales



Conseil communal – Séance du 24 mars 2025

(transmis par courrier électronique)

ADMINISTRATION – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – POLICE DES CONSTRUCTIONS

Ariane Rouge, Syndique

Nouveau boursier communal : comme déjà indiqué en fin d'année dernière, en raison du futur départ à la retraite de M. Benoît Demierre, la Municipalité a engagé un nouveau boursier communal à partir du 1^{er} février 2025 au taux d'activité de 80%. Il s'agit de **M. Maurizio Limoli**.

Natif de Vevey, où il réside avec son épouse et ses deux jeunes adultes, il est profondément attaché à notre belle région. Son parcours professionnel dans le domaine de la finance et de la comptabilité s'est principalement déroulé au sein de sociétés internationales, avant de rejoindre le Service d'analyse et de gestion financières de l'Etat de Vaud en 2019. M. Limoli est ravi d'être au service de la commune de Corsier-sur-Vevey en tant que nouveau boursier et se réjouit de relever les défis qui l'attendent, notamment avec le passage de la commune au modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2).



La Municipalité souhaite beaucoup de plaisir à M. Limoli dans l'exercice de cette nouvelle fonction et remercie M. Benoît Demierre pour son excellente collaboration et efficacité durant ces nombreuses années de gestion des finances communales.

Ramoneur : en raison du prochain départ à la retraite de M. Marc-André Mosimann, Maître-ramoneur, une annonce a été publiée en février dernier par les communes partenaires (Corsier, Corseaux, Chardonne, Jongny, Chexbres, Rivaz, St-Saphorin, Puidoux), afin de trouver un·e candidat·e pour repourvoir le poste pour le 1^{er} septembre 2025, sous réserve de l'approbation, par l'ECA, de la convention qui sera passée avec la personne retenue.

Aménagement du territoire : le projet de Plan d'Affectation communal (PACom) sera mis à l'enquête publique d'ici cet été.

Règlement sur le patrimoine naturel et paysager RLPrPNP : le préavis municipal en lien avec le règlement précité sera présenté lors de la séance du mois de juin 2025 (ou septembre 2025).

Agglomération Rivelac : l'ensemble des communes a validé le dépôt du PA5 à Berne. La convention de mise en œuvre est en cours de signature.

Agglomération Rivelac - SRGZA : deux séances dédiées aux Commissions ad hoc des différents Conseils communaux sont programmées les 1^{er} mai et 2 juillet pour examiner le préavis relatif au volet stratégique.



FINANCE – ECONOMIE - CULTURE - SOCIETE -TOURISME ET CULTE

Bernard Schär, Municipal

Trait-d'Union : à la suite du départ de Mme Maurine Volet à la fin du mois de janvier 2025, nous avons le plaisir de vous informer de l'engagement de **Mme Carine Meister**, actuellement secrétaire administrative au bureau du Greffe municipal à 50% et **Mme Axelle Müller**, animatrice au sein de l'Animation Jeunesse EGZEKO à 50%, depuis le 17 mars.

Les deux **nouvelles coordinatrices de la vie communale et associative** partageront le poste chacune à 20%, afin d'apporter un soutien à toutes les associations et sociétés locales qui animent la Commune et œuvrent à rendre notre vie villageoise plus attractive.

Elles mettront à profit leurs compétences dans différents domaines tels que planification, promotion, organisation de manifestations, création de liens entre les sociétés locales et l'Autorité communale, etc.



Carine Meister et Axelle Müller

Nous profitons de remercier Mme Maurine Volet pour son excellente collaboration et nous lui souhaitons le meilleur pour la réalisation de ses projets.

A vos agendas ! :

- Le Collectif Demain-à-Corsier organise un vide-dressing, le **dimanche 6 avril 2025**, dès 09h00, à la Grande salle. Une petite restauration sera proposée ;
- La traditionnelle course aux œufs, organisée par la Société de Développement et le service d'animation jeunesse EGZEKO, aura lieu le **vendredi 11 avril 2025**, dès 14h00, au Parc Chaplin ;
- La Municipalité vous invite à aller encourager les musiciennes et musiciens, dont ceux de la Fanfare l'Amitié des Monts-de-Corsier, lors du 73^{ème} Giron des Musiques de la Veveyse organisé par la Fanfare de Chardonne-Jongny, qui aura lieu **du 22 au 25 mai 2025** à Chardonne ;
- L'ensemble Couleur Vocale, dirigé par M. Roland Demiéville, se produira le **samedi 24 mai 2025**, à 20h00, au Temple de Corsier-sur-Vevey. L'entrée est libre ;
- La saison culturelle communale débutera par une demi-journée magique et créative sur le thème du « Jardin des Merveilles », avec des contes, ateliers amusants et gourmandises pour enfants et familles le **dimanche 1^{er} juin 2025**, dans l'après-midi, au Parc Chaplin.

Corsier 2035 : la première assemblée citoyenne consultative de la commune aura lieu le dimanche 25 mai 2025, dès 11h00, à la Grande salle. Cet événement est soutenu financièrement par la commune. Il s'agit d'un projet collectif permettant d'imaginer ensemble l'avenir de Corsier-sur-Vevey, de dialoguer et de faire preuve de créativité. Les inscriptions sont possibles via le QR code ci-contre.



Plus d'infos sur Instagram @corsier2035 ou Facebook Corsier 2035.

Fanfare l'Amitié des Monts-de-Corsier : la Fanfare est à la recherche de musiciens pour compléter son effectif et permettre ainsi sa pérennité qui est menacée. En cas d'intérêt, nous vous remercions de contacter M. Didier Siegfried au 079.745.88.87 ou par courriel à didier.siegfried@bluewin.ch.



Musée Chaplin's World : nous vous informons que le prix de vente du billet préférentiel pour les corsiéranes et corsierans qui souhaitent visiter le Musée Chaplin's World s'élève pour cette année 2025 à CHF 21.00. Les billets sont à retirer à l'Office de la population (5 par année et par habitant).

BATIMENTS ET TRANSPORTS

Pierre-André Debétaz, Municipal

Immeuble de la rue Centrale 3 : la rénovation du bâtiment communal de la rue Centrale 3 avance selon le programme établi par le bureau d'architectes. A ce jour, les travaux en toiture, charpente, couverture et ferblanterie sont terminés, ainsi que le remplacement des fenêtres. La fin de la pose de l'isolation périphérique est planifiée pour la fin avril, ce qui permettra le démontage des échafaudages au début du mois de mai. Le chantier sera terminé pour la fin du 1^{er} semestre 2025 et les appartements des combles, actuellement libres de baux à loyers, seront reloués pour le 1^{er} juillet 2025.

Château 3 bis : Le projet de la maison de quartier de la rue du Château 3 bis avance selon le calendrier prévu. Le dossier de demande d'autorisation de construire est en cours de préparation et sera déposé d'ici la fin du mois de mars. Parallèlement les architectes et ingénieurs travaillent sur les appels d'offres afin de pouvoir élaborer un budget et un préavis municipal pour la demande de crédit de construction. Ce préavis sera présenté lors de la séance du conseil communal du 15 septembre 2025.

Transports publics : la réponse municipale au postulat déposé le 10 juin 2024 par M. Olivier Schorer, demandant d'étudier l'élargissement de la subvention aux abonnements de transports publics, est reportée à une date ultérieure. Elle sera étudiée lors de l'examen des mesures du PECC.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET DOMAINES

Hervé Liniger, Municipal

Développement durable :

Plan Energie et Climat Communal (PECC) : nous vous invitons d'ores et déjà à réserver les dates du 6 au 11 octobre 2025, semaine pendant laquelle un projet participatif citoyen sera organisé autour des thématiques liées au climat, à l'énergie et à l'environnement. L'évènement dont les contours doivent encore être définis prévoit de proposer des conférences, des ateliers et une exposition du plan énergie climat communal. D'autres activités citoyennes notamment en collaboration avec le DàC et l'école (discussions en cours avec les différents acteurs concernés) pourraient compléter l'évènement.

VOIRIE – GESTION DES DECHETS – ROUTES ET CHEMINS

Michel Ceppi, Municipal

Gestion des déchets :

- **Action Coup de Balai** : comme vous avez pu le voir sur les affiches présentes dans le village et dans le parc Chaplin ou dans le dernier Corsiéran, une action « Coup de Balai » aura lieu le samedi 29 mars prochain dès 09h00. Nous remercions d'ores et déjà toutes les personnes qui participeront à cet événement.
- **Récolte de textiles** : 21'900 kg de textiles ont été récoltés dans la commune en 2024, selon les chiffres remis par l'entreprise VALTEX et a permis à l'entreprise d'établir 53 contrats de travail à durée déterminée ou indéterminée pour des personnes durablement exclues du marché du travail. L'entreprise a également organisé plus de 261 stages de



formation professionnelle dans les métiers de la logistique, de l'entretien des textiles et de la vente. Les textiles récoltés sont triés par le CRTO de Monthey qui fait de la couture, du stylisme et qui vend les vêtements dans des boutiques de 2^{ème} main de la région. Les chutes de tissus sont transformées en chiffon pour les garages.

- **Arrêt du ramassage à la rue des Collèges et au sentier de la Condémine** : suite à l'intervention de Mme Marouska Soltermann lors de la séance du 9 décembre 2025, demandant ce qui serait entrepris pour les personnes âgées domiciliées dans les quartiers précités, nous vous rappelons que le Conseil communal a accepté le préavis no 06/2022 en lien avec l'aménagement d'un éco-point à la rue de Jaman et qu'il était indiqué dans celui-ci que le ramassage porte-à-porte dans le secteur Jaman/Condémine serait supprimé à terme, diminuant ainsi les nuisances engendrées par le trafic et le bruit généré par la prise en charge des containers, et améliorant la sécurité des écoliers se rendant à l'école. Ce changement a eu lieu depuis le 1^{er} janvier 2025.

Gestion des déchets – PET Recycling :

- 9'312 kg de bouteilles à boissons en PET ont été récoltés en 2024 sur le territoire communal. Environ 338'026 bouteilles ont été recyclées puis transformées en PET recyclé de qualité. Cela a permis l'économie d'environ 24'677 kg de gaz à effet de serre et environ 6'658 litres de pétrole ;
- 2'336 kg de bouteilles à boissons en PET ont été récoltés en 2024 à la déchèterie de Praz-Libon à Fenil. Ces quelques 84'797 bouteilles ont été recyclées puis transformées en PET recyclé de qualité. Cela a permis l'économie d'environ 6'190 kg de gaz à effet de serre et environ 1'670 litres de pétrole.

COSEDEC – Application Looping : COSEDEC a le plaisir d'annoncer le lancement de [Looping](#), l'application gratuite qui simplifie le tri des déchets grâce à l'intelligence artificielle !

Coordonnée par COSEDEC, Looping est proposée par une coalition de sept organismes romands de gestion des déchets, réunis par l'objectif commun de simplifier la vie des usagers : les SIG (Genève), Saidef (Fribourg), Gedrel (région lausannoise), Strid (Nord vaudois), Sadec (La Côte), Valorsa (Ouest vaudois) et VADEC (arc jurassien).

Comment cela fonctionne ?

- Téléchargez l'app sur l'Apple Store ou Google Play.
- Prenez une photo du déchet ou objet usagé, ou saisissez un mot clé.
- Accédez aux informations sur les poubelles de tri appropriées et ce que devient le déchet après.
- Recevez des suggestions pour donner une seconde vie aux objets par le don, l'échange, ou la réparation.
- Contactez nos experts en cas de question personnalisée.
- Plus d'informations : <https://www.cosedec.ch/looping/>



Eboulement du 4 février 2024 – Bloc rocheux de la route de Fenil : les travaux de découpe et d'évacuation du bloc rocheux sous le pont de l'autoroute par l'entreprise Chappuis Calcaire, sur mandat de l'OFROU, sont en cours. Il est toujours nécessaire de le supprimer car il gênera la mise en place d'échafaudages et le bon déroulement des travaux d'entretien du pont autoroutier (travaux en 2026).



L'entreprise a essayé de le renverser avant sa découpe en le poussant avec deux machines pesant respectivement 50 et 22 tonnes. Cette opération n'ayant pas fonctionné, le bloc est donc débité en morceaux et évacué par camion. Il a été percé à plusieurs reprises et fendus grâce à du mortier expansif (pas d'utilisation d'explosif). Le chargement et l'évacuation des blocs se font ponctuellement de nuit, route fermée à la circulation.

Routes et chemins : les travaux de réfection et réaménagement de la route de l'Esplanade vont débuter le 5 mai prochain. Des informations seront disponibles sur le site précisant les éventuelles restrictions, déplacements de lignes VMCV ou autres perturbations.

Routes et chemins : en réponse aux questions de M. Benjamin Bigler, abordées lors de la séance du Conseil communal du 10 juin 2024, concernant la Vieille-Route et la route de Moille-Saulaz, la Municipalité apporte les réponses suivantes :

Concernant la restriction de tonnage, les limitations actuelles sont de 10 tonnes d'un côté et de 15 tonnes de l'autre, mais ne correspondent pas à des véhicules facilement identifiables. Afin de mieux pouvoir contrôler les utilisateurs et en accord avec le service cantonal (DGMR), la Municipalité a décidé d'harmoniser la restriction de tonnage à 18 tonnes, ce qui correspond visuellement à un camion deux essieux chargé. Il n'y a pas de conséquences sur la structure de la chaussée avec cette limite plus élevée, aucun ouvrage fragile se trouvant sur cet itinéraire.

Pour les zones subissant des détériorations des accotements, nous réfléchissons à réaliser de nouveaux aménagements pour mieux récolter les eaux de ruissellement en pied des talus amont (création de cunettes en bord de chaussée par exemple). La mise en place des troncs est une solution très efficace qui a permis de protéger les accotements tout en modérant la vitesse de la circulation générale. Depuis leur mise en place, de petits ajustements ont été effectués ponctuellement suite aux demandes de propriétaires et d'exploitants agricoles. Ajustements facilitant certains accès ou zones de croisement.

Routes et chemins : en réponse aux questions de M. Roch Genoud, abordées lors de la séance du Conseil communal du 10 juin 2024, concernant la page 12 du rapport de gestion, la Municipalité apporte les réponses suivantes :

Pour rappel, les routes cantonales hors traversée de localité sont à la charge du canton (DGMR) et les routes cantonales en traversée de localité sont à la charge des communes. Cependant, tous les trottoirs sont à la charge des communes.

En réponse à l'intervention de M. Genoud, seules quelques prestations ont été remises à la commune. Jusqu'au 1^{er} janvier 2024, la DGMR s'occupait de l'entretien de certains tronçons de trottoirs à bien plaisir (balayage, débroussaillage et déneigement). Au vu de l'augmentation de la charge de travail des employés de la DGMR, ils ne peuvent plus assurer ces prestations. Ces dernières ont donc été rendues à la commune (à la charge du service de la voirie).

L'état de ces trottoirs ou autres cheminements piétons sont corrects et font l'objet d'un suivi régulier par la voirie et/ou le BTI. Ces prestations rendues ont naturellement généré une charge de travail supplémentaire au service de la voirie. Cependant, il est difficile de quantifier les heures nécessaires. Ces tronçons représentent un linéaire d'environ 3 km.

Pont de Fenil : en réponse à la question de M. François Rittmeyer, abordée lors de la séance du Conseil communal du 28 octobre 2024, concernant la sécurisation de la mobilité douce sur le Pont de Fenil, ainsi qu'à la remarque de M. Patrick Marrello du 9 décembre 2024 sollicitant l'installation d'un éclairage sur le pont pour la sécurité des piétons la Municipalité apporte les réponses suivantes :



Comme énoncé, la bande piétonne a bien été déplacée en amont du pont de Fenil pour une meilleure continuité du cheminement global, mesure accompagnée de potelets, mais ces derniers ont malheureusement rapidement disparu. La Municipalité n'a pas souhaité les remplacer car le résultat de cette mise en place n'était pas concluant, ni optimum. En effet, ils créaient de grosses perturbations sur le trafic sans bénéfice réel pour la sécurité des piétons.

La mise en place de troncs a été étudiée mais le gabarit du pont ne permet pas l'installation de tels obstacles ponctuels, jugés trop dangereux en cas d'accident ou de déplacement de ces éléments. La structure existante du pont ne permet pas de fixer suffisamment ces éléments (trop faible épaisseur de matière avant d'arriver sur l'étanchéité de l'ouvrage).

Concernant l'éclairage, cette étude a été mise en attente car des travaux d'entretien sur les barrières du pont doivent être réalisés à moyen terme. Poser un éclairage pour le redémontage lors des travaux n'est pas optimal. De plus, d'autres pistes d'améliorations sont à l'étude.

D'autres travaux d'entretien seront nécessaires sur cet ouvrage, comme la peinture anti-corrosion de la structure métallique inférieure du pont et la peinture complète des barrières existantes. La Municipalité souhaite planifier au mieux ces investissements s'ajoutant à ceux déjà effectués pour les réfections des piles côté St-Légier et Corsier.

Et pour terminer, dans le cadre de l'amélioration de la mobilité douce et de divers projets imaginés dans le dossier de l'AGGLO, les Municipalités de Corsier-sur-Vevey et de Blonay-St-Légier se sont rencontrées et un mandat a été confié à un bureau pour étudier la faisabilité de réaliser une nouvelle passerelle piétonne reliant les deux zones industrielles et respectant les conditions émises par la direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), division monument et sites. Des discussions avec les VMCV ont été réalisées proposant de créer/modifier/prolonger une ligne de bus à travers le pont.

Abattage d'arbres à la route de Moille-Saulaz : en réponse à la question de M. François Rittmeyer, abordée lors de la séance du Conseil communal du 28 octobre 2024, concernant le tronçonnage de 5 sapins et d'un érable à la route de Moille-Saulaz, la Municipalité apporte les réponses suivantes :

Cet abattage a eu lieu avant l'entrée en vigueur du règlement d'application de la nouvelle Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP). La Municipalité a transmis au propriétaire son mécontentement à ce sujet. Pour des raisons réglementaires, sanitaires et de sécurité, elle lui a imposé :

- de mettre à l'enquête publique l'abattage des arbres restants ;
- une plantation compensatoire, comme condition au permis d'abattage, y compris le remplacement des premiers 5 arbres abattus sans autorisation.

COHESION SOCIALE – JEUNESSE ET SPORT

Cédric Desmet, Municipal

Nonagénaires et centenaire : des nonagénaires ont été fêtés depuis décembre 2024. Il s'agit de Madame Lise-Lotte Perret-Gentil-dit-Maillard le 13 décembre 2024, et Madame Simone Tâche le 10 février 2025. Par ailleurs, nous avons le plaisir d'avoir une centenaire sur la commune, il s'agit de Mme Marcelle Luini qui fêtera son anniversaire le 27 mars prochain. Nous leur adressons nos sincères félicitations !

Suisse Bouge : du 1^{er} mai au 1^{er} juin, une invitation à exercer une activité physique régulière ou ponctuelle est au cœur de cette action. Le moment « phare » de ce mois d'incitation, ayant pour objectif de « bouger ensemble », sera la participation communale au Duel intercommunal Coop



« Suisse Bouge » le samedi 24 mai 2025. Vous êtes cordialement invités à y participer. Le programme est en cours de préparation et nous vous remercions déjà de « jouer le jeu ».

**TÉLÉCHARGE
L'APP**



Projet « Un village, une famille » en collaboration avec l'EVAM : dans le cadre du projet « Un village, une famille », qui permet l'intégration d'une famille migrante dans une commune vaudoise, la Municipalité mettra à disposition de l'EVAM un de ses logements courant mars 2025. Afin de soutenir au mieux cette famille dans son intégration locale, nous recherchons un réseau de quelques bénévoles, qui pourront aider ainsi la famille à découvrir la culture locale et à établir des liens avec la communauté.

Depuis sa création en 2016, une quarantaine de communes ont participé à cette initiative. Aujourd'hui, ce projet permet de loger 128 personnes migrantes dans 34 communes. Pour toute information en vue de rejoindre ce réseau de bénévoles, merci de vous adresser au greffe, au guichet ou par mail. Un appel a aussi été lancé auprès de divers acteurs locaux ainsi que par le Corséran.

Conservatoire de musique : les bâtiments du Conservatoire seront ouverts au public les samedis 29 mars à Montreux et 5 avril à Vevey à l'occasion des journées « portes-ouvertes ».

Ecoles – Mandat d'études parallèles (MEP) en vue de l'extension du collège : le comité d'experts s'est réuni pour analyser les dossiers de 29 candidats. 5 bureaux ont été retenus pour participer à ce MEP et rendront leur projet intermédiaire en mai prochain. Ceux-ci seront présentés à la Commission consultative composée entre autres de 4 membres de votre Conseil communal. Le comité tient à relever la grande qualité des dossiers reçus qui prouvent l'intérêt du projet pour les bureaux d'architecte.

Le projet de la SAP définitive de Corsier-sur-Vevey sera intégré au MEP.

Passeport-vacances : le Passeport aura lieu durant les vacances d'été du 30 juin au 11 juillet et du 4 au 15 août 2025. Les inscriptions seront possibles à partir du 1^{er} avril prochain, durant 4 semaines. Après une première année d'édition, un passeport sera aussi organisé du 13 au 17 octobre 2025.

EAUX – TRAVAUX ET SECURITE

Christian Kaelin, Municipal

Sécurité Riviera :

Fontaines publiques : en réponse à la question de M. François Rittmeyer, abordée lors de la séance du Conseil communal du 28 octobre 2024, concernant l'eau des fontaines publiques, la Municipalité apporte les réponses suivantes :

Dans son souci de préserver les ressources naturelles et de réduire la consommation énergétique en général, la Municipalité a décidé de réduire le débit de la plupart des fontaines de la commune, sans faire d'investissement externe pour cela. Le personnel communal a réalisé les travaux. L'eau qui alimente les fontaines provient du réseau du SIGE, qui pour la mettre à disposition, pompe, filtre, remplit et vide des réservoirs en utilisant de l'énergie électrique. La réduction des débits des fontaines permet donc aux citoyennes et citoyens de bénéficier de l'eau dans les différents endroits de la commune, tout en réduisant la consommation d'énergie pour sa mise à disposition. La Municipalité a également anticipé la future probable facturation de l'eau des fontaines par le distributeur régional. Avec l'ensemble des mesures prises, ce sont donc pas moins de 18'450m³



d'eau qui seront économisés par année, soit 7,5 piscines olympiques, ou la consommation de 90 foyers de 4 personnes.

SIGE : vous trouverez sur le site du SIGE www.sige.ch un formulaire d'enquête que la population peut remplir afin de permettre l'amélioration des prestations du service. Vous trouvez également les explications nécessaires quant aux factures envoyées aux clients, les acomptes, le décompte et sa composition. En outre, un tableau répondant aux questions les plus fréquentes permet de renseigner les citoyens sur l'ensemble des activités du service pour l'eau potable et les eaux usées. Le SIGE est à la recherche de son futur directeur exécutif qui devrait être choisi d'ici fin mars pour une entrée en fonction cet été.

Romande Energie : Romande Énergie ([www.romande-énergie.ch](http://www.romande-energie.ch)) est une entreprise suisse de production, de distribution et de commercialisation d'énergie, également active dans les services énergétiques. Son siège social est situé à Morges, dans le canton de Vaud. Les tarifs de la distribution d'électricité ont baissé en 2025, ce qui est une bonne nouvelle pour les consommateurs. En revanche, les prix de rachat de la production photovoltaïque ont aussi baissé et sont établis trimestriellement ce qui préjette de manière importante le retour sur investissement des installations photovoltaïques domestiques notamment. La Romande Energie poursuit son programme de décarbonation du territoire vaudois en développant des réseaux de chauffage à distance, en partie avec la chaleur de l'eau du lac comme énergie primaire.

Swisscom : Swisscom déploie la fibre optique dans la commune de Corsier-sur-Vevey selon le mandat qu'elle a reçu de la Confédération. Les habitants ont reçu les propositions pour un raccordement à cette nouvelle technologie. Elle doit permettre de multiplier le flux d'information par 10 ou plus, en fonction de l'équipement existant, avec un prix de prestation équivalent.

ASR :

- les mesures mises en route avec le canton et la ville de Vevey pour contrer le deal de rue à la gare de Vevey vont être poursuivies et augmentées. L'ensemble des activités mises en œuvre ont permis de calmer la situation et la future pose de caméras à la gare de Vevey devrait permettre d'améliorer encore la situation ;
- le projet de la maison de la sécurité va rentrer dans la phase finale d'analyse des divers emplacements envisagés et le choix devrait être réalisé cette année encore ;
- l'ASR recrute toujours du personnel pour ces différents départements. Une infrastructure informatique propre va être réalisée et ainsi permettre à l'organisation de gérer elle-même son équipement, qui auparavant était hébergé à la commune de Montreux ;
- l'ASR met en garde les usagers des parkings publics contre l'arnaque aux faux codes QR ;
- le poste de police de Vevey a fait peau neuve et les habitants de Corsier-sur-Vevey peuvent maintenant se rendre au poste de la rue du Simplon 38 dans des locaux adaptés à l'accueil de la population ;
- le directeur de l'ASR, Frédéric Pilloud, a décidé de relever un nouveau défi professionnel et quittera ses fonctions le 30 avril 2025. La Municipalité lui adresse ses sincères remerciements pour son engagement tout au long de ses années au service de la sécurité de notre commune et de la Riviera et lui adresse ses meilleurs vœux.

Eclairage public : après les travaux de base et la suppression de l'ensemble des éclairages au mercure, l'amélioration de l'éclairage public sera traitée dans un des volets du Plan climat communal et sera prochainement présenté au Conseil communal.



c. Interpellation des Vert.e.s « Déchetterie, peut-être un raz-le-bol? »

Les Mts-Corsier, le 8 décembre 2024

Conseil communal de Corsier-sur-Vevey, séance du 9 décembre 2024

Interpellation des Vert.e.s « Déchetterie, peut-être un raz-le-bol ? »

Nous avons entendu parlé d'incivilités à la déchetterie du Cercle de Corsier à Praz-Libon et de l'intention d'un renforcement des contrôles.

Ne met-on pas la charrue avant les bœufs avec ce projet de renforcement ? Ne devrait-on pas se demander le pourquoi de ces incivilités ?

En effet, on peut penser que les frustrations, que nous avons nous-même plusieurs fois ressenties en subissant la règle des 110 litres, sont largement partagées par les habitants et habitantes de nos quatre communes et qu'elles peuvent mener à des réactions fortes.

· Ne faudrait-il pas assouplir ces règles, fort discutables, et aussi transformer le « contrôle » en de l' »aide et accueil » des usagers ?

Une autre source de frustration est le fait que cette déchetterie ne reprend pas tous les déchets. On a l'impression qu'elle n'est pas au service des citoyens et citoyennes.

Ajoutons encore que notre petite ressourcerie pourrait être considérablement développée.

Ajoutons pour terminer, que notre commune est dans l'illégalité car la gestion et l'élimination de nos déchets ne sont pas entièrement couvertes par des taxes. Une partie est couverte par l'impôt. La LPE – la Loi fédérale sur la Protection de l'Environnement, exige que l'élimination des déchets urbains soit entièrement financée par des taxes, selon le principe du pollueur / payeur. La Cour des comptes du canton de Vaud a d'ailleurs récemment relevé cette illégalité dans plusieurs des communes étudiées.

On se rend bien compte que des choses doivent changer et évoluer.

Ainsi nous demandons à la Municipalité si elle ne trouverait pas opportun de faire procéder à une enquête d'opinion des utilisateurs et utilisatrices de cette déchetterie. Elle pourrait alors identifier les changements à effectuer et chercher des solutions afin de satisfaire la population et respecter la loi ?

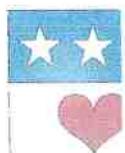
Nous désirons une réponse écrite pour notre prochaine séance du mois de mars 2025.

Avec nos remerciements

les Vert.e.s de Corsier-sur-Vevey



d. Interpellation de M. Nicolas Luyet pour l'Alliance, intitulée « Sécurité des piétons sur le pont de Fenil et le long de la route de Fenil. »



Conseil communal
de Corsier-sur-Vevey
Rue du Château 4
Case postale 75

Interpellation

(formulaire de dépôt)

Déposé le :

Date de réception
et visa du greffe municipal :

Date de réception du bureau
du Conseil communal :

Sécurité des piétons sur le pont de Fenil et le long de la route de Fenil.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Madame la Syndic, Messieurs les Municipaux

Je souhaite interroger la Municipalité sur les points suivants :

Suite du préavis municipal N° 11/2020 concernant la sécurisation du pont de Fenil et aménagements piétonniers

1. Sécurisation du pont de Fenil

Le préavis municipal N° 11/2020, accepté le 26 octobre 2020, prévoyait la sécurisation et l'éclairage du cheminement piéton du pont de Fenil.

À ce jour, seuls les changements de zone de délimitation ont été effectués.

- Pourquoi les aménagements de jonction avec les trottoirs et l'éclairage ne sont-ils toujours pas réalisés ?

2. Sécurité piétonne pendant les travaux sur la route de Fenil

Des chantiers de construction et de sécurisation sont prévus le long de la route de Fenil, ainsi qu'une augmentation de la fréquence des bus sur la ligne 212.

- La Municipalité a-t-elle prévu des aménagements pour maintenir les trottoirs et assurer la sécurité des piétons pendant la durée de ces travaux ?
- Des passages piétons ou des aides au passage sont-ils prévus ?
 - Si oui, où et quand seront-ils mis en place ?

3. Aménagements piétonniers supplémentaires

Le préavis 11/2020 mentionnait en page 7 : "Un passage piéton ou une aide à la traversée pourraient être facilement aménagés."

- Pourquoi aucun de ces aménagements n'a-t-il été réalisé à ce jour ?
- La Municipalité prévoit-elle toujours de mettre en place ces aménagements ?
 - Si oui, dans quel délai ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses qui concernent la sécurité et le confort des piétons dans notre commune.

Nom et prénom de l'auteur :

Nicolas Luyet

Signature :

NL

Nom(s) et prénom(s) du/des consort(s) :

Signature(s) :

Fabrice Gopex

Fabrice Gopex

Anne Uder

Anne Uder

Anne Uder

Anne Uder

Escoubet Luc

Escoubet Luc



e. Interpellation de M. Olivier Schorer pour les Vert.e.s, intitulée «Extension zone 30 Rue des Terreaux»



Conseil communal
de Corsier-sur-Vevey
Rue du Château 4
Case postale 75

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Conseiller communal intervenant

Déposé le :

Date de réception
et visa du greffe municipal :

Date de réception du bureau
du Conseil communal :

Extension zone 30 Rue des Terreaux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Madame la Syndique, Messieurs les
Municipaux,

Le réaménagement de la Route de l'Esplanade, récemment accepté par notre conseil, permet une extension de la zone 30 du village jusqu'en bas de la Route de l'Esplanade. En planifiant cette extension, la Municipalité a-t-elle également envisagé l'extension de la zone 30 du village pour englober la totalité de la Rue des Terreaux ? Actuellement, la zone 30 débute juste au-dessus du carrefour avec la Rue de Jaman, à un endroit qui est peu intuitif. En étendant la zone 30 à l'ensemble de la Rue des Terreaux, cela permettrait de mettre le début de la zone 30 à un endroit intuitif, juste après le giratoire des Terreaux, lorsque les usagers quittent les routes principales et se dirigent vers le village par une route plus étroite. Le rétrécissement de la chaussée au droit de l'arrêt de bus de Riant-Mont est déjà un aménagement routier typique de zone 30, d'autres aménagements ne seraient à priori pas nécessaires. Cette extension de zone 30 permettrait certes une diminution du bruit routier, mais surtout de dissuader un peu plus le trafic transitant par Corsier pour rejoindre Vevey d'utiliser d'autres routes.

Je remercie par avance la Municipalité pour sa réponse.

Nom et prénom de l'auteur :

Schorer Olivier

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du/des consort(s) :

Signature(s) :

Merci de déposer ce formulaire dûment rempli et signé au bureau du Greffe municipal. Les objets seront si possible déposés au moins 10 jours avant la date d'une séance du Conseil communal afin d'être traités lors de celle-ci. Sinon, ils seront reportés à la séance suivante.

Transmis par le Greffe municipal au bureau du Conseil, le



f. Interpellation de M. François Rittmeyer pour les Vert.e.s, intitulée «Gardons notre patrimoine arboré»

Corsier-sur-Vevey, le 17 mars 2025

Conseil communal de Corsier-sur-Vevey, séance du 24 mars 2025

Interpellation des Vert.e.s « Gardons notre patrimoine arboré »

Le 8 juin 2024 l'abattage d'un cèdre de l'Himalaya, de 20 m de haut, de 3 m de circonférence et où le milan royal a niché, a été mis à l'enquête sur la parcelle 256 située entre le collège et le carrefour des Terreaux.

Ceci pour remplacer la villa existante par un bâtiment de quatre étages portant le doux nom de villa urbaine !

242 oppositions ont été déposées auprès de la commune contre l'abattage de cet arbre magnifique et en pleine forme. Parmi celle-ci se trouve une grande majorité de voisins.

Le 23 janvier dernier, les opposants ont reçu de la Municipalité la levée de leur opposition. Ils ont alors décidé de ne pas accepter cela et de faire recours contre ce permis d'abattage auprès du Tribunal cantonal. Ce recours a été déposé le 24 février dernier.

Et voilà que l'histoire se répète. Le 8 février dernier a été mis à l'enquête l'abattage de deux arbres, un cèdre de l'Atlas et un monumental sapin, sur la parcelle d'à côté, la 255, pour que la villa soit remplacée par un immeuble de quatre étages.

Une cinquantaine d'oppositions ont été déposées auprès de la commune.

Dans les deux cas, une étude urbanistique a montré qu'il est possible de construire, jusqu'au maximum autorisé et en plus en respectant les distances aux limites sans toucher aux arbres et à leur couronne.

Cette partie de la commune est bien arborée. Cependant si chaque villa, et il y en a bien d'autres, est remplacée par un immeuble de quatre étages et que tous les arbres sont systématiquement abattus, cette belle arborisation va disparaître.

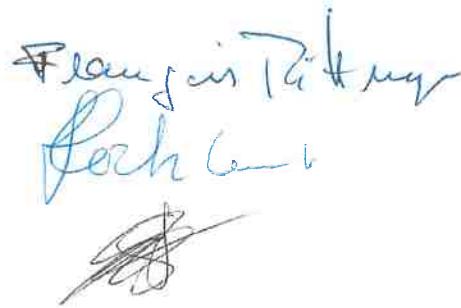
Il est évident que la plantation d'arbres de compensation ne remplace en rien ces arbres majestueux et surtout, au vu de la place maximale prise par ces bâtiments de quatre étages, coincés sur ces petites parcelles, ils n'auront pas la place pour se développer.

Ainsi les Vert.e.s demandent à la Municipalité si elle ne trouve pas opportun de garder cette belle arborisation du quartier et d'effectuer une planification arboricole de cette partie de territoire situé entre les écoles et la route cantonale de Châtel-St-Denis : quels arbres veut-on garder et quels arbres va-t-on planter et où ?

Avec nos remerciements pour votre attention et nos remerciements à la Municipalité pour une réponse écrite.

Pour les Vert.e.s de Corsier-sur-Vevey, François Rittmeyer


François Rittmeyer


François Rittmeyer



g. Interpellation de M. François Rittmeyer pour les Vert.e.s, intitulée «Rénovation de l'ancienne laiterie de Fenil»

Corsier-sur-Vevey, le 17 mars 2025

Conseil communal de Corsier-sur-Vevey, séance du 24 mars 2025

Interpellation des Vert.e.s « Rénovation de l'ancienne laiterie de Fenil »

Le Tribunal cantonal, dans son arrêt du 26 septembre 2024, a donné raison aux opposants à la démolition de l'ancienne laiterie de Fenil. Il a cassé la décision municipale du 30 août 2023 qui délivrait à l'entreprise Merck le permis de démolir cette ancienne laiterie.

Dans cet arrêt, la Direction générale des immeubles et du patrimoine formule la remarque suivante: « *La Laiterie de Fenil participe d'un corpus architectural régional significatif, qui témoigne de l'importante activité laitière passée. De manière générale, les objets recensés en note 4 représentent plus des deux-tiers des objets patrimoniaux recensés dans le Canton de Vaud. A ce titre, ils ont une importance cruciale dans l'identité des villes et villages vaudois. Ils méritent d'être conservés, en particulier quand leur état sanitaire le permet - comme c'est le cas de la Laiterie - et qu'aucune nécessité majeure ne peut justifier leur démolition. Le défaut d'usage - pour ce qu'il a de provisoire - ne constitue pas une justification satisfaisante.* »

Cette direction générale ajoute : « *La direction générale rappelle par ailleurs que ce type d'objet patrimonial sans mesure de protection cantonal est placé sous la responsabilité des autorités communales qui, dans le cadre de l'octroi des permis de construire, favorisent leur préservation (art. 8c LPrPCI).* »

Ainsi nous espérons que nos autorités communales ont bien pris note que les bâtiments classées en 3 ou 4 sur le territoire communal ne sont nullement suspendus aux bons vouloirs de la Municipalité, mais que cette dernière a le devoir de favoriser leur préservation.

Dans cet arrêt il est aussi mentionné que les conventions signées par Merck avec les associations Helvetia Nostra et ProRiviera n'ont pas été respectées. Il est indiqué que « *dès lors que le respect de ces conventions figurait dans les conditions communales du permis de construire de 2019, il incomba à la Municipalité de s'assurer de leur respect.* »

Les opposants, ainsi qu'une PPE de Fenil, ont toutes deux écrit une lettre à l'entreprise Merck afin de prendre langue avec eux sur des propositions d'utilisation de ce bâtiment. Ni les uns, ni les autres, n'ont reçu de réponse.

Alors, que faire ?

Le conservateur de la Direction générale, présent lors de l'audience du 16 mai 2024, proposait, puisque l'entreprise Merck affirme qu'elle ne peut pas utiliser ce bâtiment, que cette dernière rénove les murs extérieurs et le toit de la laiterie afin de préserver ce bâtiment. Cela représentant, selon lui, le même montant que la démolition, en étant entendu qu'une utilisation du bâtiment pourra être trouvé plus tard.

De plus, l'état d'abandon de cette laiterie enlaidit considérablement les environs, porte de grange cassée et penchée, crépis tombant par terre, carreau de fenêtre cassé, etc.

Selon l'article 55, 1^{er} alinéa, de notre règlement sur le plan d'extension et la police des constructions, du 3 avril 1985, la Municipalité « *peut prendre toutes les mesures utiles pour éviter l'enlaidissement du territoire communal.* ».

D'où nos question :

- La Municipalité n'estime-t-elle pas qu'une rénovation de cette laiterie, datant de 1902 et n'ayant bénéficié d'aucun investissement, diminuerait grandement l'enlaidissement de cette partie de notre territoire ?
- Quelles sont les démarches que la Municipalité envisage de prendre pour éviter cette enlaidissement ?

Nous vous remercions pour votre attention et remercions la Municipalité pour sa réponse écrite à cette interpellation.

Pour les Vert.e.s de Corsier-sur-Vevey, François Rittmeyer



h. Interpellation de Mme Françoise Cork-Levet pour les Vert.e.s, intitulée «Toitures végétalisées»

Conseil communal de Corsier-sur-Vevey, séance du 24 mars 2025

Interpellation des Vert.e.s «Toitures végétalisées»

L'expansion du tissu urbain et la densification des constructions dans notre village sont des raisons d'agir pour maintenir la biodiversité. La végétalisation des toitures est favorable à de nombreux organismes. Tous les styles de toits, avec une pente de 2 à 25 % peuvent être utilisés, seule la statique du bâtiment doit être étudiée pour supporter les 100 à 150kg supplémentaires par m² des 10 cm d'épaisseur.

En outre, ces toits contribuent à limiter les îlots de chaleur et à améliorer l'air ambiant. L'évapotranspiration engendrée par les terrasses plantées élève l'humidité de l'air et favorise donc la formation de rosée, indispensable à la fixation des poussières et des pollens en suspension dans l'air. Ils ont un effet bénéfique sur la biodiversité. Une partie de la vie sauvage retrouve des habitats de substitution, et des équilibres naturels se recréent. L'écotoit permet aussi de récupérer une partie de la surface perdue à cause de l'occupation du sol.

Ces toits régulent les débits hydriques. À l'image d'une éponge, la toiture végétalisée accumule l'eau dont une partie est utilisée par les plantes, une autre est évaporée et l'excès évacué par les canalisations, avec un retard favorisant le bon écoulement. Les toitures et terrasses plantées, par leur capacité de rétention (jusqu'à 90 % avec un substrat d'au moins 12 cm), d'évaporation et de relargage différé des eaux de pluie contribuent à lutter contre les effets néfastes de l'imperméabilisation des sols.

La température de la toiture influence aussi la température intérieure d'un logement et donc les besoins de chauffage / climatisation et isolation phonique : la terre végétalisée est connue comme l'un des meilleurs isolants acoustiques.

Ainsi, les toitures végétalisées sont considérées comme une des techniques alternatives de gestion des eaux de ruissellement urbain.

Le prix du complexe étanchéité + végétalisation extensiv^e peut sembler cher (selon la surface, la pente, les végétaux choisis et les éventuels travaux de renforcement). En réalité l'allongement de durée de vie de l'étanchéité ces dernières décennies rend à long terme cette solution moins coûteuse qu'un toit de tuile ou d'ardoise.

D'où nos questions à la Municipalité :

- 1) Existe-t-il dans la commune une directive pouvant servir à inciter les propriétaires, promoteurs et architectes à végétaliser le toit des nouvelles constructions ?
- 2) Est-ce que la municipalité pourrait non seulement inciter mais également soutenir les propriétaires avec des conseils mais aussi à travers un financement ?

Pour les Vert.e.s de Corsier-sur-Vevey, Françoise Cork-Levet/17 mars 2025



Françoise Cork-Levet
Sophie Bovy
Pierre-André Pithay

i. Suivi des éléments en cours

Date question	Dépositaire	Objet	Destinataire	Réponse	Date réponse	Référence
10.06.2024	Olivier Schorer	Postulat "Elargissement de la subvention aux abonnements de transports publics"	Municipalité	En attente		
24.03.2025	François Rittmeyer	4 questions concernant la gestion déchets, récolte textiles	Municipalité			
24.03.2025	François Rittmeyer	2 questions Sécurisation mobilité douce sur le pont de Fenil	Municipalité			
24.03.2025	François Rittmeyer	3 questions Abattage d'arbres à la route de Moille-Saulaz :	Municipalité			
24.03.2025	François Rittmeyer	1 question Ecoles – Mandat d'études parallèles (MEP)	Municipalité			
24.03.2025	François Rittmeyer	2 questions Fontaines publiques	Municipalité			
24.03.2025	Nicolas Luyet	Interpellation "Sécurité des piétons sur le pont et route de Fenil."	Municipalité			
24.03.2025	François Rittmeyer	Interpellation « Gardons notre patrimoine arboré »	Municipalité			
24.03.2025	François Rittmeyer	Interpellation « Rénovation de l'ancienne laiterie de Fenil »	Municipalité			
24.03.2025	François Rittmeyer	2 questions la Dauthière, Revitalisation de 100 m de ruisseau	Municipalité			